

# Code européen de transparence ISR Eurosif

## Engagement

Décembre 2020



|  |              |
|--|--------------|
| <b>Déclaration d'engagement .....</b>  | <b>p. 4</b>  |
| <b>Conformité avec le Code de transparence .....</b>   | <b>p. 4</b>  |
| <b>1) Liste des fonds couverts par le Code .....</b>   | <b>p. 4</b>  |
| <b>2) Informations générales sur la Société de gestion .....</b>   | <b>p. 7</b>  |
| 2.1) Nom de la Société de gestion qui gère les fonds demandeurs  | p. 7         |
| 2.2) Quels sont les antécédents et les principes de la Société concernant l'intégration ISR dans ses processus ?   | p. 7         |
| 2.3) Comment la Société formalise-t-elle son processus d'investissement durable ?  | p. 7         |
| 2.4) Comment les risques et opportunités ESG – y compris ceux liés au changement climatique – sont-ils perçus/pris en compte par la Société ?  | p. 8         |
| 2.5) Combien de collaborateurs sont directement impliqués dans l'activité d'investissement durable de la Société ?   | p. 8         |
| 2.6) La Société est-elle impliquée dans des initiatives d'IR ?   | p. 8         |
| 2.7) Quel est le montant total des actifs ISR gérés par la Société ?   | p. 8         |
| <b>3) Informations générales sur les fonds ISR entrant dans le périmètre du Code .....</b>   | <b>p. 8</b>  |
| 3.1) Quels sont les objectifs visés par les fonds en intégrant des facteurs ESG ?  | p. 8         |
| 3.2) Quelles sont les ressources, internes ou externes, utilisées pour l'évaluation ESG des émetteurs qui constituent l'univers d'investissement des fonds ?                               | p. 9         |
| 3.3) Quels sont les critères ESG pris en compte par les fonds ?  | p. 9         |
| 3.4) Quels sont les principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans les fonds ?  | p. 11        |
| 3.5) Quelle est la méthodologie de l'analyse et de l'évaluation ESG du gérant/de la Société de gestion (construction de l'univers d'investissement, échelle d'évaluation utilisée, etc.) ? | p. 11        |
| 3.6) À quelle fréquence l'évaluation ESG des émetteurs est-elle révisée ? Comment les éventuelles controverses sont-elles gérées ?   | p. 12        |
| <b>4) Processus d'investissement .....</b>   | <b>p. 12</b> |
| 4.1) Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction de portefeuille ?  | p. 12        |
| 4.2) Comment les critères spécifiques au changement climatique sont-ils intégrés dans la construction de portefeuille ?  | p. 20        |
| 4.3) Comment sont évalués les émetteurs présents dans le portefeuille, mais non soumis à une analyse ESG (hors fonds communs) ?  | p. 22        |
| 4.4) L'évaluation ESG ou le processus d'investissement ont-ils été modifiés au cours des 12 derniers mois ?  | p. 22        |

|  |              |
|--|--------------|
| 4.5) Une partie des fonds est-elle investie dans des entités poursuivant des objectifs sociaux significatifs/des entreprises sociales ?  | p. 22        |
| 4.6) Les fonds exercent-ils des activités de prêts de titres ?   | p. 23        |
| 4.7) Les fonds utilisent-ils des produits dérivés ?  | p. 23        |
| 4.8) Les fonds investissent-ils dans des fonds communs ?   | p. 24        |
| <b>5) Contrôles ESG .....</b>  | <b>p. 25</b> |
| 5.1) Quels sont les mécanismes de contrôle externes/internes appliqués afin de garantir la conformité du portefeuille avec les règles ESG relatives à la gestion des fonds, telles que définies à la section 4 ? | p. 25        |
| <b>6) Mesures d'impact et reporting ESG .....</b>  | <b>p. 25</b> |
| 6.1) Comment la qualité ESG des fonds est-elle évaluée ?   | p. 25        |
| 6.2) Quels sont indicateurs ESG utilisés par les fonds ?   | p. 26        |
| 6.3) Quels sont les supports média permettant de communiquer aux investisseurs des informations sur la gestion ISR des fonds ?   | p. 27        |
| 6.4) La Société de gestion publie-t-elle les résultats de ses politiques d'engagement et de vote ?   | p. 27        |

## DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

L'investissement socialement responsable constitue une part essentielle du comportement et du positionnement stratégique d'Allianz Global Investors (AllianzGI). Nous sommes actifs dans le domaine de l'ISR depuis 2000 et accueillons favorablement le Code européen de transparence ISR.

Ceci est notre déclaration d'engagement couvrant la période allant de janvier 2020 à décembre 2020. Notre réponse complète au Code européen de transparence ISR, consultable ci-dessous, est disponible dans le rapport annuel des fonds ouverts au public et sur notre site Internet.

## CONFORMITÉ AVEC LE CODE DE TRANSPARENCE

AllianzGI s'engage à la transparence et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible, compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en

vigueur dans les pays où nous sommes présents. AllianzGI respecte l'ensemble des recommandations du Code européen de transparence ISR.

### 1) LISTE DES FONDS COUVERTS PAR LE CODE

| Dénomination du fonds                        | Stratégie ISR dominante /préférée  | Classe d'actifs  | Normes et critères d'exclusion   | Encours du fonds au 31 décembre | Autres labels                | Liens   |
|--|--|--|--|---------------------------------|------------------------------|---|
| <b>Allianz Valeurs Durables</b>              | Best-in-class, Engagement et vote, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Parts dans un pays de la zone euro                       | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 785 m EUR                       | Label ISR de l'Etat français | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true</a>   |
| <b>Allianz Europe Equity SRI</b>             | Best-in-class, Engagement et vote, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Parts dans un pays de l'UE                               | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon, pétrole et gaz non conventionnels | 52 m EUR                        | Label Towards Sustainability | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true</a>   |
| <b>Allianz Climate Transition</b>            | Investissement d'impact, Engagement et vote, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Parts dans un pays de l'UE                               | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 88 m EUR                        |                              | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nosopcvm/fonds/liste?SearchWithFilter=true&amp;q=climate">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nosopcvm/fonds/liste?SearchWithFilter=true&amp;q=climate</a>                     |
| <b>Allianz Global Sustainability</b>         | Best-in-class, Engagement et vote, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Actions internationales                                  | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 1,57 md EUR                     |                              | <a href="https://uk.allianzgi.com/en-gb/x-funds/mutual-funds?SearchWithFilter=true&amp;q=sustainability">https://uk.allianzgi.com/en-gb/x-funds/mutual-funds?SearchWithFilter=true&amp;q=sustainability</a>       |
| <b>Allianz Stiftungsfonds Nachhaltigkeit</b> | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes                               | Gestion active, Multi asset  | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 233,4 m EUR                     |                              | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?SearchWithFilter=true&amp;q=nachhaltigkeit">https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?SearchWithFilter=true&amp;q=nachhaltigkeit</a> |
| <b>Allianz Euro Credit SRI</b>               | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes                               | Gestion active, Obligations et autres titres de créance libellés en euro | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 917 m EUR                       |                              | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true</a>   |
| <b>Allianz Securicash SRI</b>                | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes                               | Gestion active, Actifs monétaires à court terme                          | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 2,816 mds EUR                   | Label ISR de l'Etat français | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true</a>   |

| Dénomination du fonds                              | Stratégie ISR dominante /préférée                      | Classe d'actifs  | Normes et critères d'exclusion   | Encours du fonds au 31 décembre | Autres labels  | Liens   |
|--|--|--|--|---------------------------------|--|---|
| <b>Allianz Euro Oblig Court Terme ISR</b>          | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Actifs monétaires                                      | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon, pétrole et gaz non conventionnels | 2,121 mds EUR                   | Label ISR de l'Etat français<br><br>Label Towards Sustainability | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true</a>   |
| <b>Allianz Green Bond</b>                          | Investissement d'impact, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Obligations et autres titres de créance internationaux | Droits de l'homme, Autres : Observation des Green Bond Principles et des Climate Bond Principles   | 327 m EUR                       | Label Greenfin   | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/liste?SearchWithFilter=true&amp;q=green">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/liste?SearchWithFilter=true&amp;q=green</a>   |
| <b>Gamme de fonds AREF</b>                         | Investissement d'impact                                | Gestion active, Fonds structurés                                       | Autres : Investissements conformes ESG dans les énergies renouvelables   | 1,5 md EUR                      |  | <a href="https://allianzgi.v-learningportal.com/Account/LogOn?ReturnUrl=%2fZone%2fDisplay%2fApp%2f5d9d19e9-a16a-4f82-a348e6a710c7cdd4#0/5cbd1f5f-0411-403b-b88f-3882e4cdc507">https://allianzgi.v-learningportal.com/Account/LogOn?ReturnUrl=%2fZone%2fDisplay%2fApp%2f5d9d19e9-a16a-4f82-a348e6a710c7cdd4#0/5cbd1f5f-0411-403b-b88f-3882e4cdc507</a> |
| <b>Allianz Global Multi-Asset Credit SRI</b>       | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Obligations et autres titres de créance internationaux | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 38,8 m EUR                      |  | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Global%20Multi-Asset%20Credit">https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Global%20Multi-Asset%20Credit</a>   |
| <b>Allianz Emerging Markets SRI Bond</b>           | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Obligations et autres titres de créance internationaux | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon, pétrole et gaz non conventionnels | 53,6 m EUR                      | Label Towards Sustainability                                     | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Emerging%20Markets%20SRI">https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Emerging%20Markets%20SRI</a>   |
| <b>Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond</b> | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Obligations et autres titres de créance internationaux | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 12,6 m EUR                      |  | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Emerging%20Markets%20SRI%20Corporate">https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Emerging%20Markets%20SRI%20Corporate</a>   |
| <b>Allianz Vermögenskonzept SRI Dynamisch</b>      | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Multi asset  | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 127,4 m EUR                     |  | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Verm%C3%B6genskonzept%20SRI%20Dynamisch">https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Verm%C3%B6genskonzept%20SRI%20Dynamisch</a>   |
| <b>Allianz Vermögenskonzept SRI Ausgewogen</b>     | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Multi asset  | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 200,5 m EUR                     |  | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Verm%C3%B6genskonzept%20SRI%20Ausgewogen">https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Verm%C3%B6genskonzept%20SRI%20Ausgewogen</a>   |
| <b>Allianz Vermögenskonzept SRI Defensiv</b>       | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Multi asset  | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 359,2 m EUR                     |  | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Verm%C3%B6genskonzept%20SRI%20Defensiv">https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Verm%C3%B6genskonzept%20SRI%20Defensiv</a>   |
| <b>Allianz Multi Tempere ISR</b>                   | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Fonds de fonds   | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 10,38 m EUR                     | Label ISR de l'Etat français                                     | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri/allianz-multi-temp-r-isr-c-et-ou-d-eur">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri/allianz-multi-temp-r-isr-c-et-ou-d-eur</a>   |
| <b>Allianz Epargne Actions ISR Solidaire</b>       | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes           | Gestion active, Parts dans un pays de la zone euro                     | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 35 m EUR                        |  | <a href="https://fr.allianzgi.com/investisseursparticuliers/search-results?q=ALLIANZ%20EPARGNE%20ACTIONS%20ISR%20SOLIDAIRE">https://fr.allianzgi.com/investisseursparticuliers/search-results?q=ALLIANZ%20EPARGNE%20ACTIONS%20ISR%20SOLIDAIRE</a>   |

| Dénomination du fonds                              | Stratégie ISR dominante /préférée            | Classe d'actifs   | Normes et critères d'exclusion  | Encours du fonds au 31 décembre | Autres labels                | Liens   |
|--|--|---|---|---------------------------------|------------------------------|---|
| <b>Allianz Epargne Durable</b>                     | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Parts dans un pays de la zone euro          | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon   | 4 m EUR                         |                              | <a href="https://fr.allianzgi.com/investisseursparticuliers/search-results?q=ALLIANZ%20EPARGNE%20DURABLE">https://fr.allianzgi.com/investisseursparticuliers/search-results?q=ALLIANZ%20EPARGNE%20DURABLE</a>   |
| <b>Allianz Epargne Monétaire ISR</b>               | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Actifs monétaires à court terme             | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon   | 47,6 m EUR                      | Label ISR de l'Etat français | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true</a>   |
| <b>Allianz Pee Monétaire ISR</b>                   | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Actifs monétaires à court terme             | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon   | 99,9 m EUR                      | Label ISR de l'Etat français | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true</a>   |
| <b>Allianz Monétaire (2C)</b>                      | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Actifs monétaires à court terme             | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon   | 65,45 m EUR                     |                              | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri?SearchWithFilter=true</a>   |
| <b>Allianz Euro Short Term 12 Mois (B38)</b>       | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Actifs monétaires à court terme             | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon   | 50,24 m EUR                     |                              | <a href="https://fr.allianzgi.com/investisseursparticuliers/search-results?q=Allianz%20Euro%20Short%20Term%2012%20Mois%20(B38)">https://fr.allianzgi.com/investisseursparticuliers/search-results?q=Allianz%20Euro%20Short%20Term%2012%20Mois%20(B38)</a> |
| <b>Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15</b> | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Multi asset                                 | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon   | 817,0 m EUR                     |                              | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Dynamic%20Multi%20Asset%20Strategy%20SRI%2015">https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Dynamic%20Multi%20Asset%20Strategy%20SRI%2015</a>           |
| <b>Allianz Global Credit SRI</b>                   | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Obligations internationales non souveraines | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon   | 105,9 m EUR                     |                              | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Global%20Credit%20SRI">https://de.allianzgi.com/de-de/unsere-fonds/fonds/list?q=Allianz%20Global%20Credit%20SRI</a>   |
| <b>Allianz Best Styles Europe Equity SRI</b>       | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Parts dans un pays de la zone euro          | Armes controversées, alcool, tabac, armes, énergie nucléaire, droits de l'homme, droits du travail, jeux d'argent, pornographie, Autres : Charbon, génie génétique, Pacte mondial, forage arctique, fracturation hydraulique, sables bitumineux | 42 m EUR                        |                              | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unserefonds/fonds/list?q=Allianz%20Best%20Styles%20Europe%20Equity%20SRI">https://de.allianzgi.com/de-de/unserefonds/fonds/list?q=Allianz%20Best%20Styles%20Europe%20Equity%20SRI</a>                             |
| <b>Allianz Neo ISR 2019</b>                        | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Parts dans un pays de la zone euro          | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon   | 136,8 m EUR                     |                              | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri/allianz-neo-isr-2019-it7-eur">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri/allianz-neo-isr-2019-it7-eur</a>   |
| <b>Allianz Neo ISR 2020</b>                        | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Parts dans un pays de la zone euro          | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon   | 193,6 m EUR                     |                              | <a href="https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri/allianz-neo-isr-2020-it7-eur">https://fr.allianzgi.com/fr-fr/nos-opcvm/fonds/sri/allianz-neo-isr-2020-it7-eur</a>   |

| Dénomination du fonds                       | Stratégie ISR dominante /préférée            | Classe d'actifs  | Normes et critères d'exclusion   | Encours du fonds au 31 décembre | Autres labels                | Liens   |
|---|--|--|--|---------------------------------|------------------------------|---|
| Allianz Euro Credit SRI Plus                | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Obligations et autres titres de créance libellés en euro | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon, pétrole et gaz non conventionnels | 121,6 m EUR                     | Label Towards Sustainability | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsererefonds/fonds/list/allianz-euro-credit-sri-plus-p-eur">https://de.allianzgi.com/de-de/unsererefonds/fonds/list/allianz-euro-credit-sri-plus-p-eur</a>   |
| Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 50 | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Multi asset  |  | 1 md EUR                        |                              | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsererefonds/fonds/list?q=Allianz%20Dynamic%20Multi%20Asset%20Strategy%20SRI%2050">https://de.allianzgi.com/de-de/unsererefonds/fonds/list?q=Allianz%20Dynamic%20Multi%20Asset%20Strategy%20SRI%2050</a> |
| Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 75 | Best-in-class, Filtrage fondé sur des normes | Gestion active, Multi asset  | Armes controversées, armes, tabac, infractions aux conventions de l'OIT, Autres : Violations graves du Pacte mondial des Nations unies, charbon                                    | 525,5 m EUR                     |                              | <a href="https://de.allianzgi.com/de-de/unsererefonds/fonds/list?q=Allianz%20Dynamic%20Multi%20Asset%20Strategy%20SRI%2075">https://de.allianzgi.com/de-de/unsererefonds/fonds/list?q=Allianz%20Dynamic%20Multi%20Asset%20Strategy%20SRI%2075</a> |

## 2) INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

### 2.1) Nom de la Société de gestion qui gère les fonds demandeurs

Allianz Global Investors GmbH, [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com), une société d'investissement à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne et dont le siège social est sis Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort-sur-le-Main, enregistrée auprès du Tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 9340, et placée sous l'autorité du Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht ([www.bafin.de](http://www.bafin.de)).

### 2.2) Quels sont les antécédents et les principes de la Société concernant l'intégration ISR dans ses processus ?

Allianz Global Investors est un pionnier de l'investissement durable avec une tradition de gestion ESG qui remonte à une vingtaine d'années. L'évolution des capacités et de l'expertise ESG d'Allianz Global Investors trouve son origine en 2000, avec le lancement de la stratégie Global Sustainability. Il s'agit du premier produit d'Allianz Global Investors à avoir adopté une approche ESG "best-in-class". Nous avons depuis poursuivi l'expansion de notre gamme de produits et solutions ISR et de ressources ESG, afin de répondre à la demande croissante de produits et services ESG de la part de nos clients. Nous sommes signataires des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (PRI) depuis 2007.

La recherche est ce qui nous permet de générer des performances et nous nous servons de la recherche ESG comme d'un important indicateur des performances futures, c'est pourquoi nous veillons à ce que tous nos gérants de portefeuille aient accès à notre recherche ESG propriétaire pour éclairer leurs décisions d'investissement. Nous conjugons l'analyse ESG et un engagement actionnarial fort pour contribuer à améliorer le profil de risque des investissements et guider les entreprises vers une rentabilité à long terme plus élevée et plus durable. Cela incite les entreprises détenues en portefeuille à adopter des modèles économiques plus judicieux et des pratiques commerciales plus justes.

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre site Internet :

<https://www.allianzgi.com/en/our-firm/our-esg-approach>

### 2.3) Comment la Société formalise-t-elle son processus d'investissement durable ?

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre site Internet :

<https://www.allianzgi.com/en/our-firm/our-esg-approach>

Divers documents présentant notre politique sont disponibles dans la section Politique ESG, documentation et rapports, tels que notre politique ESG, notre déclaration d'engagement responsable et nos lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise.

## 2.4) Comment les risques et opportunités ESG - y compris ceux liés au changement climatique - sont-ils perçus/pris en compte par la Société ?

Nous considérons que la compréhension des risques ESG significatifs et l'identification précoce des opportunités d'investissement à long terme peuvent améliorer le profil de risque de nos investissements et constituer une source d'alpha pour nos clients. AllianzGI est convaincue que les facteurs ESG, tels que le risque associé au changement climatique, sont susceptibles d'affecter la performance future des actifs. En outre, nous sommes d'avis que la valeur ajoutée de l'investissement ESG ne peut être pleinement exploitée qu'au travers d'une approche de gestion active. Notre approche ESG s'appuie sur la combinaison d'une analyse des risques extrêmes et une démarche d'engagement actif.

De plus amples informations sont présentées dans les documents intitulés "Politique ESG d'AllianzGI" et "Déclaration sur le risque climatique", disponibles dans la section Politique ESG, documentation et rapports de notre site internet : <https://www.allianzgi.com/en/our-firm/our-esg-approach>

## 2.5) Combien de collaborateurs sont directement impliqués dans l'activité d'investissement durable de la Société ?

54 collaborateurs sont impliqués : 30 gérants de portefeuille ISR, 16 spécialistes ESG et 8 spécialistes produits ISR.

## 2.6) La Société est-elle impliquée dans des initiatives d'IR ?

La Société est impliquée dans les initiatives d'IR suivantes :

| Initiatives générales                | Initiatives sur l'environnement / le climat                       | Initiatives sociales | Initiatives sur la gouvernance |
|--------------------------------------|---|----------------------|--------------------------------|
| EFAMA RI WG                          | AIGCC   | GIIN                 | ICGN                           |
| National Asset Manager Association   | CDP   |                      | ACGA                           |
| PRI                                  | CFLI  |                      | CII                            |
| SIFs - Sustainable Investment Forums | Climate Action 100+   |                      |                                |
| SASB                                 | Climate Bond Initiative<br>Green Bond Principles<br>IIGCC<br>TCFD |                      |                                |

## 2.7) Quel est le montant total des actifs ISR gérés par la Société ?

Avec un encours sous gestion de plus de 43 mds EUR à fin décembre 2020, AllianzGI fait actuellement partie des leaders du marché européen en matière d'ISR.

## 3) INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR ENTRANT DANS LE PÉRIMÈTRE DU CODE

### 3.1) Quels sont les objectifs visés par les fonds en intégrant des facteurs ESG ?

L'investissement ISR au sein d'Allianz Global Investors vise deux objectifs :

- un objectif de développement durable en assurant des performances financières à long terme pour nos clients,
- un objectif de développement responsable en offrant une valeur ajoutée sociétale et environnementale à la société dans son ensemble.

AllianzGI est convaincue que la prise en compte, dans ses choix d'investissement, des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs permet de mieux apprécier leur valeur intrinsèque à moyen et long terme pour mieux déceler les nouvelles opportunités, tout en réduisant les risques liés à une gestion fondée uniquement sur des critères financiers. C'est pourquoi l'analyse ESG intervient au même niveau que l'analyse fondamentale dans le processus de choix d'investissement.

### 3.2) Quelles sont les ressources, internes ou externes, utilisées pour l'évaluation ESG des émetteurs qui constituent l'univers d'investissement des fonds ?

Allianz Global Investors dispose d'une équipe de recherche ESG dédiée depuis 2000. L'un des rôles fondamentaux de l'équipe consiste, parallèlement à l'analyse classique des entreprises, à partager son expertise des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin de détecter les risques et les opportunités.

L'équipe Développement Durable d'Allianz Global Investors est composée de spécialistes du développement durable présents sur l'ensemble de la plateforme d'investissement (au total, 16 spécialistes dédiés). Ils sont en charge de la stratégie, de la politique et du cadre d'intégration ESG et couvrent également la recherche ESG, la recherche ISR, l'engagement, l'exercice des droits de vote et les politiques publiques dans l'ensemble des classes d'actifs. L'équipe de recherche sur le développement durable relève du Responsable Monde du Développement durable et de l'investissement d'impact, qui rend compte directement au Responsable mondial des investissements.

AllianzGI observe que l'intérêt des clients pour l'investissement durable provient de perspectives distinctes, qui nécessitent l'emploi de différentes approches et stratégies d'investissement. Forte d'une expertise acquise depuis plus de vingt ans à travers différentes approches de l'investissement durable, AllianzGI s'efforce de continuer à catégoriser ses offres afin d'aider ses clients à identifier les stratégies les mieux adaptées à leurs besoins. L'investissement durable est un domaine en pleine croissance et en évolution rapide. C'est pourquoi les offres d'investissement durable d'AllianzGI évoluent constamment, au rythme des nouvelles demandes de nos clients et à mesure que nous développons et étendons nos propres capacités d'investissement durable.

L'investissement socialement responsable (ISR) possède une longue histoire chez AllianzGI, le premier fonds ayant été lancé en 2000. Notre approche est appliquée à différentes classes d'actifs (stratégies obligataires, actions et multi-actifs) et couvre les actions, les obligations et les titres souverains à travers le monde. Sur la base d'une évaluation des pratiques et valeurs ESG intégrée à l'analyse des investissements et des processus de construction de portefeuille, les stratégies ISR d'AllianzGI visent à construire des portefeuilles générant des performances financières durables.

Les analystes ISR sont spécialisés dans les problématiques ESG impactant spécifiquement les entreprises. Cela signifie qu'ils possèdent l'expertise nécessaire pour identifier et surveiller les principales questions ESG affectant les émetteurs du secteur dont ils sont responsables. Cette approche nous permet de ne pas dépendre excessivement des fournisseurs d'études externes ou des courtiers ESG et de générer, avec un temps d'avance sur le marché, des analyses ESG indépendantes et différenciées.

Outre la spécialisation sectorielle, chaque analyste ESG surveille un certain nombre de thèmes mondiaux. Nous sommes ainsi en mesure de conserver une "vue d'ensemble" et d'aider les gérants à analyser les évolutions et les tendances sur une base transversale. Elle peut également contribuer à la définition de nos stratégies d'investissement thématiques. Ces analyses alimentent notre approche ESG holistique, influençant notre recherche, notre approche de l'engagement et nos positions sur les initiatives ESG du secteur. Une telle approche renforce notre capacité à inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons à adopter de meilleures pratiques, à partir d'exemples d'approches réussies en dehors de leur secteur.

**L'équipe de recherche sur le développement durable fournit à Allianz Global Investors une expertise et un support ESG spécialisés sur l'ensemble de la gamme des exigences ESG, incluant :**

- recherche ESG, au niveau des entreprises comme des thèmes, pour toutes les stratégies ISR fondamentales,
- modèle de notation ISR propriétaire pour les stratégies ISR,
- exercice des droits de vote,
- engagement au niveau des entreprises et des politiques.

Nos analystes ISR et nos analystes ESG utilisent des données fournies par quatre agences de notation ESG : Sustainalytics, Vigeo Eiris, ISS Ethix et MSCI. L'équipe de recherche ISR échange régulièrement avec ces agences afin d'enrichir les données ESG fournies.

### 3.3) Quels sont les critères ESG pris en compte par les fonds ?

Les Fonds d'investissement durable et responsable (IDR) d'AllianzGI appliquent dès lors des critères d'exclusion minimum aux entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies, au secteur des armes controversées et aux entreprises qui tirent plus d'un certain pourcentage de leurs revenus du commerce des armes, aux entreprises qui tirent plus d'un certain pourcentage de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique et aux entreprises de services publics qui tirent plus d'un certain pourcentage de leurs revenus du charbon, aux entreprises impliquées dans la production de tabac et aux entreprises qui tirent plus d'un certain pourcentage de leurs revenus de la distribution de tabac, comme indiqué ci-dessous. Des informations précises par fonds se trouvent sous "1) Liste des fonds couverts par le Code" ci-dessous.

#### **Principes du Pacte mondial des Nations Unies**

Les Fonds d'investissement durable et responsable (IDR) d'AllianzGI s'abstiennent d'investir dans des titres émis par des entreprises qui font l'objet de graves controverses au regard des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Un processus d'engagement interne sera mis en œuvre dans l'hypothèse où une entreprise détenue par nos Fonds IDR dédiés devait faire l'objet d'une grave controverse au regard des principes du Pacte mondial des Nations Unies. Cet effort d'engagement actif pourra s'étendre sur plusieurs années. S'il échoue à induire un quelconque changement, nos Fonds IDR liquideront les positions concernées.

## Armes

Les Fonds ISR d'AllianzGI s'abstiennent d'investir dans :

- des titres émis par des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à poudre, armes chimiques, biologiques, à l'uranium appauvri, au phosphore blanc et nucléaires) ;
- des titres émis par des entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus d'activités liées au secteur des équipements et services militaires.

## Changement climatique

Les Fonds ISR d'AllianzGI s'abstiennent d'investir dans :

- des titres émis par des entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique ;
- des titres émis par des entreprises de services publics qui tirent plus de 20 % de leurs revenus du charbon.

## Tabac

Les Fonds ISR d'AllianzGI s'abstiennent d'investir dans :

- des titres émis par des entreprises impliquées dans la production de tabac ;
- des titres émis par des entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de la distribution de tabac.

AllianzGI fait appel à ISS-Ethix pour lui fournir les données de recherche sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) utilisées au titre des exclusions susmentionnées.

Pour en savoir plus, consultez notre site Internet :

<https://lu.allianzgi.com/en-gb/pro/sustainable-investing/sri-exclusion-policy>

Des analyses des entreprises émettrices et des émetteurs souverains (le cas échéant) sont menées pour tous les fonds mentionnés dans ce document. Ces analyses couvrent 5 domaines ISR :

**1- Droits de l'homme :** filtre d'exclusion appliqué par Allianz Global Investors dans ses stratégies ISR. Pour les titres émis par des entreprises, l'évaluation de cet aspect s'appuie sur leur engagement à respecter les Droits Humains (Intégration des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), respect des conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et signature du Pacte mondial des Nations unies) dans la conduite de leur activités. Pour les émet-

teurs souverains, la signature des 8 conventions principales de l'OIT ainsi que de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est également prise en compte, et s'accompagne d'une évaluation des droits politiques conférés aux citoyens ainsi que des libertés civiles (liberté d'association, notamment) et de la liberté de la presse.

**2- Environnement :** permet d'appréhender l'impact direct et indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement et les risques inhérents. L'analyse des émetteurs souverains intègre la politique environnementale globale menée par le gouvernement : la composition du mix énergétique, le niveau et l'évolution des émissions de CO2 sont des exemples de critères étudiés, tout comme la volonté et la capacité de l'État à s'engager dans une réduction de son impact environnemental. Notre méthodologie analyse les défis environnementaux sectoriels auxquels une entreprise est confrontée, la façon dont elle assume sa responsabilité environnementale et l'élaboration de solutions environnementales.

**3- Social :** prise en compte de la responsabilité sociale de l'émetteur au niveau direct. Pour les entreprises, cette évaluation se fait sur la place accordée au dialogue social, l'intégration des problématiques de santé et sécurité sur le lieu de travail ainsi que la gestion des carrières. Pour les États, la politique sociale générale est prise en compte et un accent plus particulier est posé sur des sujets tels que le système de santé, d'éducation, la place accordée aux femmes dans la société civile et les infrastructures permettant un accès des citoyens aux besoins de base.

**4 - Gouvernance :** intégration dans l'analyse de la volonté et de la capacité de l'émetteur à organiser sa propre structure de manière à limiter les risques de dysfonctionnement. Pour les entreprises, cet aspect inclut une évaluation de la composition du conseil d'administration ou de surveillance, la transparence des systèmes de rémunération et l'existence de comités indépendants sur les thèmes de la rémunération, la nomination et l'audit. Pour les émetteurs souverains, il intègre une évaluation des systèmes de prévention et de lutte contre la corruption, la stabilité de la structure politique ou la capacité du gouvernement à faire passer les réformes nécessaires.

**5 - Comportement de l'entreprise :** analyse des relations de l'émetteur avec les parties prenantes (clients, fournisseurs, collectivités locales, etc.). Concernant les entreprises, cet aspect inclut également une évaluation de l'impact du produit ou service sur la société (sécurité du produit notamment) ainsi que le respect des règles de marché (absence de pratiques anticoncurrentielles et de corruption). Ce domaine n'est pas pris en compte dans l'analyse des émetteurs souverains.

Parallèlement à cette notation quantitative, une analyse interne permet de couvrir diverses questions considérées comme pertinentes par l'équipe de recherche ISR. Cette analyse qualitative peut donner lieu à la révision, à la hausse ou à la baisse, de la note par l'analyste ISR.

Nous sommes de fervents partisans de la séparation des fonctions afin d'éviter les conflits d'intérêts. L'analyse ISR quantitative est donc effectuée par notre unité informatique, responsable de ce processus. Ce processus repose sur une méthodologie mise au point par l'équipe de recherche ISR et fait l'objet d'une surveillance continue. Seuls les analystes ISR ont l'autorisation de modifier les notations. L'interaction des gérants de portefeuille ISR avec le modèle se limite à l'identification des émetteurs faisant partie de l'univers d'investissement. Les gérants de portefeuille ISR ne peuvent pas modifier une notation.

Pour ses fonds fermés (fonds AREF) investissant dans les énergies renouvelables, l'équipe d'investissement a incorporé un processus clairement structuré et contraignant tout au long de la durée de vie de chaque fonds, afin de s'assurer que les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont intégrées dans le processus d'investissement de chaque actif, tout au long de la durée de vie de chaque fonds.

### 3.4) Quels sont les principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans les fonds ?

AllianzGI est convaincue que les facteurs ESG sensibles, tels que le risque associé au changement climatique, sont susceptibles d'affecter la performance future des actifs. En outre, nous sommes d'avis que la valeur ajoutée de l'investissement ESG ne peut être pleinement exploitée qu'au travers d'une approche de gestion active. Notre approche ESG s'appuie sur la combinaison d'une analyse des risques ESG et une démarche d'engagement actif. De plus amples informations sont présentées dans les documents intitulés "Positionnement en matière de risque climatique", disponibles dans la section Politique ESG et documentation de notre site internet :

<https://www.allianzgi.com/en/ourfirm/esg/documents#keypolicydocumentsandreports>

L'équipe dédiée de recherche ISR ainsi que les analystes traditionnels d'AllianzGI effectuent un suivi et une évaluation rigoureuse des données relatives au climat, des mesures réglementaires et des conséquences du changement climatique sur l'activité économique. L'équipe de recherche ISR travaille aux côtés des analystes fondamentaux et des gérants de portefeuille afin d'apprécier les retombées financières sur les titres individuels. Nous analysons l'impact du changement climatique sur la performance des actions sous différents angles.

Nos axes de recherche incluent :

- la manière dont les prix des matières premières, notamment les cours du pétrole, peuvent être pénalisés par le développement des systèmes de transport bas carbone,
- la manière dont la croissance des énergies renouvelables est susceptible d'affecter la chaîne de valeur de l'éolien et du solaire, ainsi que les taux d'utilisation des centrales thermiques traditionnelles,
- la manière dont les prix du carbone, les crédits d'impôt et les subsides propres aux énergies fossiles et renouvelables peuvent affecter les technologies propres, et dans quelle mesure ces facteurs sont susceptibles de remettre en cause les modèles d'affaires des acteurs historiques.

Dans le cadre de son analyse propriétaire ISR, l'équipe de recherche d'AllianzGI analyse les risques environnementaux au niveau de chaque entreprise émettrice, notamment ceux pouvant résulter de la transition liée au changement climatique. Les opinions et analyses de l'équipe de recherche sont échangées, documentées et mises à la disposition de l'ensemble de nos professionnels de l'investissement, par le biais de Chatter, notre plateforme de recherche mondiale.

### 3.5) Quelle est la méthodologie de l'analyse et de l'évaluation ESG du gérant/ de la Société de gestion (construction de l'univers d'investissement, échelle d'évaluation utilisée, etc.) ?

#### Analyse ISR

Notre analyse des différents émetteurs s'appuie sur tout un panel d'informations, y compris les rapports d'agences de notation extra-financière indépendantes, les rapports de courtiers, les dialogues avec les représentants des entreprises, les experts RSE, les ONG, la presse et d'autres médias. Toutes ces données viennent alimenter une base de données propriétaire qui a été totalement paramétrée en interne et qui permet d'intégrer l'ensemble des travaux de l'équipe : résultats des dialogues avec les émetteurs ou les parties prenantes, études de controverses, évaluation ISR d'un nouvel émetteur, et revue des profils établis par les agences de notation extra-financière.

Notre méthodologie ISR est revue en permanence et la base de données est mise à jour mensuellement. Le recours à des sources de données diversifiées, la cohérence de l'approche à travers les classes d'actifs et les secteurs, ainsi que la régularité de l'intégration des données ont permis aux stratégies ISR dédiées d'Allianz Global Investors de générer des performances et d'évoluer au fil du temps. Les principaux fournisseurs de données ESG qui nous alimentent en données ESG brutes sont Vigeo Eiris et Sustainalytics. Nous complétons ces informations avec les données ISS Ethix et MSCI. Ces sources sont vérifiées et mises à jour, et nous y incorporerons de nouvelles sources si nécessaire.

Notre analyse ISR quantitative donne lieu à des notations ISR propriétaires. Ces dernières vont de 0 à 4, 4 correspondant à la notation "best-in-class" et 0 à la notation "worst-in-class". Nos notations ISR couvrent un univers mondial comprenant des actions, des obligations d'entreprise, des emprunts d'État, des obligations d'agences gouvernementales et des obligations supranationales. Ces notations ISR sont attribuées sur la base de notre modèle propriétaire. Le modèle identifie et pondère des indicateurs ESG pour chaque secteur, sachant que les problématiques ESG et leur importance diffèrent selon les secteurs. Notre modèle propriétaire permet de créer des univers de couverture spécifiques, par classes d'actifs ou par fonds, ce qui nous donne la flexibilité nécessaire pour répondre aux attentes de nos clients.

### 3.6) À quelle fréquence l'évaluation ESG des émetteurs est-elle révisée ? Comment les éventuelles controverses sont-elles gérées ?

Les notations ISR sont révisées mensuellement. La méthodologie est en outre soumise à une révision annuelle. Si un titre ou un émetteur suscite une controverse sérieuse, l'équipe de recherche ISR étudie la question, engage un dialogue et tire ses conclusions. Si l'avis de l'équipe de recherche ISR s'avère négatif, le gérant liquidera la position dans le délai raisonnable que permet la liquidité de marché. Cette approche est notamment importante pour les obligations, susceptibles d'être confrontées à une absence de liquidité de marché. Le gérant de portefeuille fera de son mieux pour liquider la position dès que la liquidité du marché le permettra.

## 4) PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

### 4.1) Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction de portefeuille ?

Les aspects financiers et non financiers sont étroitement imbriqués dans notre processus de valorisation. L'analyse et l'évaluation ESG font partie de notre méthode d'évaluation au même titre que les analyses financières classiques, l'objectif étant de construire un portefeuille offrant le meilleur couple qualité ESG / qualité financière possible. Un émetteur pourra donc entrer en portefeuille si et seulement si son profil ESG et son appréciation financière sont tous deux positifs.

#### **Allianz Valeurs Durables, Allianz Europe Equity SRI et Allianz Epargne Actions ISR Solidaire**

Notre processus de décision prend entièrement en compte l'analyse financière et l'analyse ESG des entreprises. En conséquence, notre évaluation ESG est intégrée dans l'évaluation fondamentale de l'entreprise au même titre qu'un critère financier traditionnel, en vue de construire un portefeuille doté d'un profil ESG et financier optimal.

Nous nous appuyons, pour l'analyse ISR, sur la recherche externe fournie par plusieurs agences de notation extra-financière, avec lesquelles nous avons établi des partenariats de long terme. Néanmoins, notre équipe de recherche ISR va bien au-delà du simple traitement de données provenant de fournisseurs externes, et effectue des analyses qualitatives complémentaires et approfondies sur les profils ESG des entreprises. Pour de plus amples informations sur le processus d'analyse ESG, veuillez consulter notre réponse à la question 3.5).

Outre l'analyse ISR, notre sélection de titres repose sur une analyse financière approfondie de chaque entreprise.

Cette analyse inclut :

- les fondamentaux (analyse du modèle économique et de la stratégie, dynamique de croissance, positionnement de marché, biens incorporels, restructuration le cas échéant),
- l'analyse financière (analyse de la performance économique, risques financiers),
- la valorisation (évaluation de la juste valeur à l'aide de diverses méthodologies de valorisation intégrant les risques à long terme).

Tous les titres détenus par les fonds Allianz Valeurs Durables, Allianz Europe Equity SRI et Allianz Epargne Actions ISR Solidaire doivent être éligibles au sens de notre méthodologie ISR (c.-à-d. afficher une note supérieure ou égale à 2 sur une échelle de 0 à 4), tandis que notre évaluation financière doit être positive.

#### **Allianz Europe Climate Transition**

La stratégie Europe Climate Transition est née de notre processus d'investissement de conviction ISR. En conséquence, ce processus (notamment les évaluations financière et extra-financière décrites ci-dessus) s'applique dans son intégralité. En outre, le fonds applique une évaluation d'impact spécifique consistant à examiner les risques et opportunités liés à la transition climatique. Concernant le climat, notre approche vise à contrôler l'exposition du portefeuille au risque carbone en suivant son empreinte carbone dans le temps, sans exclure aucun secteur a priori. La stratégie d'investissement du fonds repose sur une sélection active et positive de titres offrant des solutions pour lutter contre le changement climatique et participant à la transition vers une économie bas carbone.

Si nous n'écartons aucun secteur a priori, nous excluons les "pires pratiques" sur les bases suivantes :

- absence d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre malgré les risques indéniables existant dans certains secteurs ;
- graves controverses environnementales ;
- pratiques extrêmement risquées (p. ex. forage dans l'Arctique, déforestation).

Après ce premier filtre, notre sélection de titres repose sur une évaluation à trois dimensions :

**1- Dimension de performance ("Best Performers") :** la "performance climat" de l'émetteur est évaluée à l'aide d'indicateurs sectoriels (intensité carbone par GWh pour les services aux collectivités, émissions des véhicules en gCO<sub>2</sub> / km pour l'industrie automobile, etc.), ou, à défaut, en termes d'intensité carbone. Sur la base de ces indicateurs, nous sélectionnons les entreprises les plus performantes de leur secteur.

**2- Dimension de progrès ("Best Efforts") :** le progrès est identifié en mesurant la "performance climat" dans le temps (calcul de la variation sur trois ans des indicateurs sectoriels ou de l'intensité carbone) et plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'amélioration :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre prouvée dans le temps,
- objectifs clairs et ambitieux,
- rémunération des dirigeants liée à la réalisation de certains objectifs environnementaux.

Sur la base de ces indicateurs, nous sélectionnons les entreprises accomplissant le plus d'efforts, au sein de leur secteur, en vue de réduire les émissions de GES.

**3- Dimension de solutions ("Best Solutions") :** les solutions produits apportent une valeur ajoutée aux entreprises de tous les secteurs d'activité, proposant des produits et services dits "verts" tels que des gains d'efficacité énergétique, un mix énergétique favorisant les énergies renouvelables, des solutions de stockage d'énergie, des solutions de recyclage des métaux, des solutions de collecte et de traitement des déchets et des investissements dans la recherche et le développement dits "verts". Nous sélectionnons des entreprises fournissant, au-delà de leur secteur d'origine, des "solutions" aux problèmes posés par le changement climatique.

### Allianz Global Sustainability

La stratégie d'Allianz Global Sustainability investit, sur les marchés boursiers internationaux, dans un ensemble diversifié d'entreprises générant une surperformance à long terme et un impact positif et mesurable sur la société. Le processus d'investissement repose sur un effort collaboratif en cinq étapes : notations ISR, création d'un univers d'investissement, génération d'idées, sélection des titres par l'équipe et construction du portefeuille.

### Étape 1 : notes ISR

Les portefeuilles Global Sustainability sont constitués d'actions ayant obtenu une notation ISR suffisamment élevée. La volonté d'éliminer le risque de réputation du portefeuille constitue un élément clé de l'objectif d'investissement de la stratégie. Au-delà de la politique d'exclusion ISR d'Allianz Global Investors, nous excluons de notre univers d'investissement les entreprises dont la principale source de revenus provient des secteurs suivants : l'alcool, la pornographie et les jeux d'argent. La suite du processus de filtrage repose sur le modèle de notation ISR propriétaire de l'équipe Global SRI.

Une action ne peut pas être incluse dans le portefeuille si elle ne bénéficie pas d'une notation ISR "moyenne" ou "best-in-class". Aucune action notée "worst-in-class" ne peut intégrer le portefeuille. En outre, le portefeuille doit être composé à 75 % de titres ayant reçu la notation best-in-class. Le fonds a la possibilité d'investir jusqu'à 25 % du portefeuille dans des titres qui présentent des caractéristiques ESG moyennes, mais en amélioration.

### Étape 2 : création d'un univers d'investissement

Pour des raisons de liquidité, la stratégie ne prend en compte que les entreprises cotées dont la capitalisation boursière (le flottant) atteint au moins 1 milliard de dollars. En outre, nous prenons en compte les pratiques du marché local et les volumes échangés quotidiennement. Cela réduit l'univers d'investissement à environ 4 000 actions.

### Étape 3 : génération d'idées

L'équipe Global Equity s'appuie ensuite sur l'ensemble des capacités de recherche d'Allianz Global Investors pour identifier les entreprises susceptibles de correspondre à nos critères de qualité, de croissance et de valorisation. Elle peut compter sur notre plateforme d'analystes sectoriels internationaux dédiés, nos équipes régionales de gestion de portefeuille, notre recherche ISR et ESG, ainsi que sur Grassroots® Research, notre division de recherche propriétaire.

La génération d'idées est facilitée par la plateforme collaborative mondiale d'Allianz Global Investors, une ressource en ligne favorisant une communication interactive au sein de l'entreprise. Les échanges réguliers avec les entreprises sont également une composante essentielle du processus de génération d'idées, la plateforme actions de l'entreprise rencontrant plus de 1 000 entreprises chaque année.

En outre, l'équipe Global Equity organise une réunion hebdomadaire. Cette réunion vise notamment à évaluer tous les titres classés positivement par la plateforme mondiale de recherche, à l'aide de filtres quantitatifs et techniques. Cette liste d'environ 450 actions classées positivement constitue le socle de tous les portefeuilles d'actions internationales. Environ 250 à 300 d'entre elles sont susceptibles d'intégrer notre portefeuille Global Sustainability. La liste est revue et affinée en permanence.

D'autres données sont recoupées avec les équipes d'investissement sectorielles, nationales et régionales afin d'évaluer la conviction de ces équipes envers leurs portefeuilles. Les équipes Global Equity identifient ainsi les meilleures idées d'investissement que la plateforme d'investissement mondiale d'Allianz Global Investors peut offrir.

#### Étape 4 : sélection des titres par l'équipe

Une fois que l'analyse fondamentale complète et rigoureuse de notre plateforme de recherche a défini un univers d'actions, l'équipe Global Equity applique son propre processus de sélection des titres.

Cela commence par l'élaboration d'un argumentaire d'investissement, qui examine si les actions répondent aux critères de qualité, de croissance et de valorisation de l'équipe. Les argumentaires d'investissement sont présentés à la réunion hebdomadaire de l'équipe Global Equity par un sponsor du titre concerné. Associer un sponsor à chaque action s'avère très efficace pour maintenir la discipline du processus et de la philosophie d'investissement. Après sa présentation, la proposition d'investissement est soumise à l'équipe Global Equity pour un vote anonyme. Dans un souci de neutralité, le sponsor ne participe pas au vote. Les actions sélectionnées peuvent dès lors être incluses dans tous les portefeuilles Global Equity, sous réserve de leurs lignes directrices respectives.

Les analystes sectoriels et ISR sont régulièrement invités à participer à ces réunions de construction de portefeuilles d'actions internationales. Ils peuvent fournir des informations supplémentaires concernant les notations de la recherche financière et ISR, assurant un dialogue opportun et efficace sur tous les points débattus.

Lors de chaque réunion hebdomadaire, l'équipe Global Equity examine également la structure et la performance des portefeuilles existants, ainsi que l'opportunité d'ajouter ou de remplacer certains titres. La discussion se focalise sur les périodes de performance les plus récentes, en soulignant les réussites, mais aussi en expliquant les causes d'éventuelles contributions négatives. L'équipe Global Equity dispose ainsi d'un moyen de mesurer l'efficacité de la sélection de titres.

#### Étape 5 : construction du portefeuille

Paul Schofield et Jeremy Kent, respectivement gérant principal et gérant adjoint, construisent les portefeuilles Global Sustainability lors d'une réunion mensuelle spécifique. Le gérant principal, Paul Schofield, a la responsabilité ultime de la prise de décision.

La stratégie investit principalement (jusqu'à 75 % du portefeuille) dans des entreprises considérées comme "best-in-class", selon les notations ISR d'Allianz Global Investors. Elle peut également investir jusqu'à 25 % du portefeuille dans des actions ayant reçu la notation "moyenne", mais déterminées à améliorer leur performance ESG. Cette

flexibilité incite les gérants à échanger avec la direction des entreprises détenues, afin de favoriser une amélioration constante de leur profil ESG. Nous estimons qu'une meilleure performance ESG finira par entraîner une appréciation du cours des actions. Outre son impact sociétal positif, ce mécanisme représente donc une source importante d'alpha pour la stratégie. La stratégie ne peut pas détenir les titres notés "worst-in-class".

Conformément à notre philosophie d'investissement, la taille des positions est déterminée par le niveau de conviction du gérant vis-à-vis de la performance financière et ESG future de l'action. Outre l'investissement à long terme de l'équipe Global Equity, les actions de forte conviction bénéficient d'une excellente note ISR et d'un vote positif des analystes fondamentaux. L'action idéale cumule une note de 5 en termes d'analyse financière et un classement ISR "best-in-class". Ce profil peut être renforcé par la recherche récente de Grassroots, qui nourrit nos thèses d'investissement à long terme, ainsi que par une dynamique positive claire de la performance ESG de l'entreprise.

En règle générale, une action de forte conviction aura une taille de position active comprise entre 200 et 300 points de base. Au-delà de 300 points de base, la position du titre sera réduite en vue de limiter le risque baissier. Les actions ayant une position active de 100 points de base sont généralement des investissements de plus faible conviction. Il s'agit soit de positions récemment ajoutées au fonds, soit de positions destinées à être cédées afin de libérer des liquidités pour de nouvelles idées.

La contribution marginale de chaque action ajoutée ou retirée du portefeuille au risque global est prise en compte, ce qui permet de mieux contrôler le profil de risque de la stratégie. Les gérants ne prennent pas de décision d'allocation active sur la base des secteurs, régions ou capitalisations boursières. Le risque factoriel est surveillé et minimisé, de manière à ce que le risque propre aux actions soit le principal facteur de performance. L'APT est le principal modèle de risque utilisé pour mesurer l'impact d'une nouvelle position sur les facteurs déterminant l'écart de suivi *ex ante* du portefeuille. Nos notations ISR étant relatives au secteur, nous ne sommes pas contraints de sous-pondérer structurellement certains secteurs afin de maintenir l'intégrité ESG du portefeuille.

Allianz Stiftungsfonds Nachhaltigkeit, Allianz Vermögenskonzept SRI Defensiv, Allianz Vermögenskonzept SRI Ausgewogen, Allianz Vermögenskonzept SRI Dynamisch, Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15 (DMAS SRI 15), Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 50 (DMAS SRI 50) et Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 75 (DMAS SRI 75).

## Objectif d'investissement des fonds

L'approche d'investissement socialement responsable (ISR) qui préside à la sélection des titres individuels implique une analyse des titres au regard de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Lors de la sélection des titres individuels pour le portefeuille principal et dans le cadre de la recherche d'opportunités parmi les classes d'actifs intéressantes à l'échelle mondiale (investissements satellites), nous nous efforçons de choisir les meilleurs profils de chaque secteur en appliquant des critères d'exclusion précis. L'investissement responsable a vocation à créer de la valeur ajoutée pour les investisseurs tout en améliorant le profil de risque des placements.

L'analyse et l'évaluation ESG font partie de notre méthode d'évaluation au même titre que les analyses financières classiques, l'objectif étant de construire un portefeuille offrant le meilleur couple qualité ESG / qualité financière possible. Un émetteur pourra donc entrer en portefeuille si et seulement si son profil ESG et son appréciation financière sont tous deux positifs.

Le gérant de portefeuille multi asset ne participe pas directement à la sélection des titres dans les classes d'actifs sous-jacentes. Celle-ci est réalisée par les équipes de gestion de portefeuille en charge spécifiquement des classes d'actifs en question. Cette approche nous permet d'avoir recours aux experts compétents à chaque niveau de décision individuel de la gestion des fonds.

Az DMAS SRI 15 50 75 : un maximum de 20 % de l'actif du fonds peut être composé d'une exposition non ISR à des fonds cibles actifs ou passifs et des positions longues sur dérivés. Les positions courtes sur produits dérivés ne sont soumises à aucune contrainte ISR.

La recherche ESG est employée à des fins de gestion des risques. Elle influence les pondérations des actifs en portefeuille et revêt un caractère contraignant.

Le fonds applique les critères d'exclusion minimums dictés par la Politique d'exclusion dans le cadre de l'investissement durable et responsable d'Allianz Global Investors. Une approche "best-in-class" complète ces premiers filtres. Elle consiste à exclure tous les titres émis par les entreprises présentant les 20 % de moins bonnes notes ISR, sur la base d'une évaluation neutre en termes de régions et de secteurs, appliquée aux segments actions mondiales et obligations en euro du fonds.

Le processus d'investissement du fonds mêle des dimensions top-down et bottom-up. Il commence par un filtrage top-down de l'univers d'investissement, à l'aide des exclusions minimums décrites ci-dessus, et procède dans un second

temps à l'exclusion des titres visés par l'approche "best-in-class". La sélection des titres au sein de l'univers restant repose sur des éléments fondamentaux top-down et bottom-up.

Par exemple, la sélection parmi les actions mondiales combine de manière systématique un style d'investissement top-down et une recherche fondamentale bottom-up.

### Allianz Europe Credit SRI

#### & Allianz Euro Credit SRI Plus

La philosophie d'investissement du fonds Allianz Euro Credit SRI s'appuie sur un processus de conviction de long terme reposant sur deux piliers : analyse extra-financière et analyse financière fondamentale. La prise en compte de critères extra-financiers dans les domaines environnemental, social, de gouvernance et de respect des droits de l'homme permet une évaluation exhaustive du niveau de risque à long terme des émetteurs. C'est pourquoi l'analyse extra-financière intervient au même niveau que l'analyse fondamentale dans le processus de choix d'investissement.

L'indice de référence du fonds Allianz Euro Credit SRI est le Bloomberg Barclays Capital Euro Corporate (Bloomberg : LECPTREU Index). Le processus d'investissement du fonds Allianz Euro Credit SRI repose sur deux dynamiques (sélection d'obligations et overlay tactique).

Ce processus d'investissement consiste en plusieurs étapes clés :

- des exclusions ISR et un filtre Droits de l'homme afin d'éviter toute exposition aux émetteurs controversés,
- l'analyse ISR inclut une étude ESG quantitative, fondée sur une approche "best-in-class", et enrichie par une règle d'exclusion des pratiques les plus déplorables ("worst practice") qui représente un aspect fondamental du processus d'investissement. À cette étape, l'équipe de recherche ISR a recours à une analyse interne et externe pour calculer notre notation ISR interne,
- une analyse fondamentale fondée sur l'analyse quantitative, la modélisation financière, l'intégration ESG et les résultats de la recherche,
- la valorisation permet d'évaluer l'attractivité des titres, tout en tenant compte des facteurs techniques,
- l'overlay tactique, fondé sur une évaluation continue des fondamentaux, des facteurs techniques et des valorisations du marché, vise à faire preuve de réactivité au gré de l'actualité.

Notre processus d'investissement commence par le filtrage de notre univers et l'application de filtres d'exclusion basés sur des critères ISR et liés aux droits humains, afin d'écarter les émetteurs impliqués dans ou potentiellement exposés à des controverses.

**Allianz Securicash SRI, Allianz Euro Oblig Court Terme ISR, Allianz Pee Monetaire ISR, Allianz Monetaire (2C), Allianz Euro Short Term 12 Mois (B38) et Allianz Epargne Monetaire ISR.**

Notre stratégie de sélection de titres est fondée sur deux axes : des critères financiers et des critères de "responsabilité sociale". L'analyse non financière des titres, liée à l'examen des questions environnementales, humaines et de développement durable, ainsi qu'aux relations sociales, nous permet de mesurer différemment la valeur d'un titre en identifiant des risques et des destructions de valeur potentiels qui ne peuvent être révélés par la seule analyse financière.

Le processus d'investissement commence par une analyse top-down visant à anticiper les tendances du marché monétaire et l'évolution des taux, à partir d'études régulières de l'environnement macroéconomique, de prévisions concernant les politiques des banques centrales et d'évaluations de l'appétit du marché pour le risque. Dans un second temps, la construction du portefeuille intègre des stratégies actives dérivées de l'analyse top-down et des contraintes de portefeuille, ainsi que d'une sélection bottom-up soutenue par nos équipes de recherche crédit et ESG.

L'interaction entre les critères financiers et ESG est un aspect constant de notre processus de sélection bottom-up. La notation ISR globale est calculée pour chaque entreprise de l'univers d'investissement, et ces notations alimentent ensuite une base de données propriétaire. Cette base de données reflète notre évaluation critique du positionnement ESG des entreprises et permet de sélectionner des actions susceptibles d'être intégrées au portefeuille.

- Au moins 90 % des actifs du portefeuille doivent obtenir une notation ISR interne supérieure ou égale à la moyenne du secteur.
- 10 % des actifs peuvent avoir une notation ESG inférieure ou égale à la moyenne, voire ne pas être notés.
- **Les émetteurs exclus (violation des droits de l'Homme, émetteurs visés par la politique d'exclusion ISR d'Allianz Global Investors) ne sont pas autorisés au sein du portefeuille.**

### **Allianz Green Bond**

Notre engagement porte sur une contribution positive à la transition climatique. Allianz Green Bond est un fonds investment grade international reposant sur une approche d'investissement fondamentale et active. La stratégie vise à mobiliser des capitaux au service du financement de la transition énergétique et climatique. Le positionnement sur le segment des obligations vertes favorise la réallocation des investissements vers une économie bas carbone, ce qui constitue un axe important de la lutte contre le changement climatique.

L'équipe de gestion a conscience que les investissements nécessaires pour atteindre l'objectif d'une augmentation maximale de 2 degrés Celsius de la température par rapport à l'époque préindustrielle sont énormes. L'équipe souhaite contribuer activement, au travers de cette stratégie, à la mobilisation des marchés de capitaux.

La stratégie étant une stratégie d'impact, l'équipe d'investissement n'exclut pas de l'univers d'investissement les émetteurs ayant le plus fort potentiel d'amélioration, autrement dit le plus fort impact potentiel. Ce positionnement affirmé correspond aux objectifs de transition ambitieux de l'Accord de Paris sur le climat.

L'étape la plus importante de l'intégration du changement climatique dans la construction du portefeuille consiste en l'analyse de la structure des obligations, en vue de déterminer si elles sont conformes ou non aux Principes des obligations vertes.

Les critères d'éligibilité permettant de considérer certaines obligations comme des "obligations vertes" incluent les éléments suivants :

- déclaration formelle dans la section Emploi des produits du prospectus de l'obligation, précisant que les produits seront utilisés pour financer des projets "verts"/concernant le climat ;
- processus interne de l'émetteur visant à identifier les projets éligibles sur la base d'une méthodologie robuste et de critères clairs ;
- gestion des produits de l'émission obligataire afin d'assurer leur allocation effective aux projets identifiés et non à d'autres investissements ou dépenses d'ordre général ;
- rapport, au minimum annuel, sur le statut de l'emploi des produits, l'état des projets et l'impact environnemental avéré.

L'évaluation est suivie par l'analyse des projets financés à l'aide des produits de l'émission d'obligations vertes. Allianz Global Investors est partenaire de la Climate Bond Initiative depuis 2015.

Cette analyse est complétée par une évaluation du profil ESG de l'émetteur. Même si nous n'exigeons pas strictement une notation ESG minimale, nous vérifions que l'émetteur n'a pas été signalé par notre équipe interne de recherche ESG pour non-respect des droits de l'Homme et qu'il ne fait l'objet d'aucune controverse majeure dans les domaines E, S et G.

Cette politique permet au fonds de conserver dans son univers d'investissement des émetteurs dont le profil ESG ne bénéficie pas de la note "best-in-class", mais qui possèdent un sérieux potentiel d'amélioration et sont désireux de l'exploiter.

## Gamme de fonds AREF

Le cadre d'intégration Allianz ESG<sup>1</sup> est pris en considération pour chaque fonds de la gamme AREF géré par l'équipe IEQ. Au moment d'étudier les risques et les opportunités d'un placement, l'équipe suit les orientations ESG d'Allianz en matière d'investissement dans les infrastructures (section § 3.4.9) et la Politique d'exclusion Allianz SE (§ 3.9). Lors de l'analyse des opportunités d'investissement à travers le prisme des enjeux ESG, Allianz cherche en priorité à faciliter la transition vers une économie sobre en carbone, à promouvoir le développement durable et à régler des problèmes liés à l'environnement et/ou au climat.

De la même façon, l'équipe IEQ s'efforce d'investir durablement dans des projets d'infrastructures ayant trait aux énergies propres. Pour tenir notre ambition, nous procédons à l'intégration des facteurs ESG dans nos processus d'investissement. Au cours de leur application, nous veillons à ce que la prise en compte des enjeux ESG soit intégrée dans la construction du portefeuille. C'est pourquoi notre équipe de Gestion des transactions passe au crible chaque investissement à la recherche d'éventuels risques ESG et d'atteinte à la réputation, pendant le processus de due diligence. Celui-ci englobe la prise en considération de sujets sensibles définis par le Groupe Allianz, comme la pollution environnementale (des sols ou de l'eau, par exemple liée au nettoyage de modules photovoltaïques avec des produits chimiques interdits, ou de l'air, notamment *via* les émissions de CO<sub>2</sub>), la protection de la faune (chauvesouris, par ex.), la relocalisation d'entreprises/de populations, la dépossession de droits (sur les terres et l'eau) ou les mesures d'hygiène et de sécurité.

Le processus de *due diligence* inclut une évaluation ESG.

De plus, pour tous les fonds de la gamme AREF, les aspects liés aux investissements dans les actifs liés aux énergies propres sont inscrits dans la documentation juridique. L'équipe IEQ a donc créé une liste de critères sur mesure fondée sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et qui représente une part importante de l'évaluation ESG. La liste ODD indique si l'investissement a un impact positif, neutre ou négatif sur chacun des ODD. Cette liste permet d'évaluer tous les investissements dans le cadre du processus de due diligence. Les résultats de l'évaluation, inclus dans le memorandum d'investissement de chaque opportunité d'investissement concernée, peuvent donner lieu :

- à l'exécution d'une transaction conformément aux processus d'investissement ordinaires, avec un examen des rapports fournis par le vendeur ou commandés par l'équipe IEQ en lien avec les critères ESG afin de définir des indicateurs clés de performance (KPI) propres à chaque projet, ou

- à la demande d'informations supplémentaires ou la détermination de certaines conditions à remplir avant l'exécution, ou
- au refus de la transaction pour des motifs liés à l'ESG.

Pour la gamme des fonds AREF, l'équipe de gestion contrôle les activités au jour le jour des entreprises ainsi que leurs relations avec les fournisseurs des projets, ce qui l'amène à gérer directement les éventuels problèmes ESG susceptibles de voir le jour dans le cadre des actifs en portefeuille. Le graphique ci-dessous reprend les étapes d'identification, d'analyse et de suivi accomplies par l'équipe IEQ tout au long de la durée de vie des actifs en portefeuille.

Tous les produits de notre gamme de fonds AREF poursuivent l'ambition d'obtenir des améliorations sur le front d'au moins un ODD : le numéro 7 (garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous). De plus, les cibles relatives aux ODD 8, 9, 11, 12, 13, 15 et 17 font l'objet d'un suivi pour la plupart des actifs que nous détenons dans ces fonds.

Les actifs d'énergies renouvelables ont une valeur positive intrinsèque pour la réalisation des objectifs ESG. C'est pourquoi, en marge de la satisfaction des critères ESG, notre priorité va à l'**impact** de nos investissements. Nous ne détenons donc que des actifs d'énergies propres apportant une valeur ajoutée à la réalisation des objectifs ESG. Le concept d'"additionalité" est essentiel dans nos investissements.

### Allianz Global Credit SRI et Allianz Global Multi-Asset Credit SRI

Ces fonds écartent d'emblée plusieurs secteurs d'activité, notamment les producteurs de tabac et de charbon. De plus, ils adoptent une approche "best-in-class" imposant de détenir au moins 80 % d'émetteurs ayant obtenu une notation supérieure à 1,75 de la part de l'équipe de recherche ISR. Les autres positions peuvent être consacrées à des émetteurs non notés ou dont la notation est comprise entre 1,0 et 1,75 et dont l'équipe de gestion estime qu'ils se situent sur une trajectoire d'amélioration.

### Allianz Emerging Markets SRI Bond

Parallèlement aux risques financiers évalués pour chaque émetteur, cette stratégie utilise notre cadre ESG propriétaire réservé aux émetteurs souverains émergents, qui couvre environ 85 pays émergents, pour aider à quantifier les risques ESG. Au total, 20 indicateurs ont été sélectionnés à partir de diverses sources publiques, indépendantes et non commerciales (organisations internationales, organisations non gouvernementales, universités, etc.), pour servir de variables d'entrée à notre modèle ESG. À cet effet, nous prenons en compte les trois éléments suivants : la mesure dans laquelle

[https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/azcom/Allianz\\_com/sustainability/documents/Allianz\\_ESG\\_Integration\\_Framework.pdf](https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/azcom/Allianz_com/sustainability/documents/Allianz_ESG_Integration_Framework.pdf)

un indicateur rend compte d'un certain aspect, comme la qualité du système éducatif ou l'indépendance des institutions publiques ; l'étendue de la couverture géographique et la crédibilité de la source ; et la mesure dans laquelle l'État exerce un contrôle sur la mise en œuvre des politiques qui peuvent avoir une incidence directe sur l'indicateur considéré. Nous examinons notamment des indicateurs qui permettent d'évaluer les efforts d'un pays dans la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Pour chacun de nos 20 indicateurs, nous calculons des notes Z, qui indiquent la performance de chaque pays par rapport à la moyenne dans ce domaine. Nous établissons ensuite la moyenne des notes Z pour chacun des trois piliers (E, S et G) et obtenons ainsi une note pour chacun d'eux.

Enfin, la note ESG globale correspond à la moyenne pondérée de la note de chaque pilier. Le pilier environnemental compte pour 20 %, le pilier social pour 30% et la gouvernance pour 50 %. Nous estimons que les facteurs de gouvernance peuvent avoir la plus grande incidence sur la capacité d'un pays à mettre en œuvre des normes environnementales strictes et à obtenir des résultats sociaux favorables.

Enfin, nos notes ESG sont normalisées sur une échelle de 0 à 10, le pays le moins performant recevant un score de 0 et le meilleur un score de 10. Cela facilite l'interprétation des notations et permet d'avoir conscience des écarts de notation d'un pays à l'autre.

### **Intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement dans la dette émergente**

Le modèle ESG joue un rôle important et intégré dans le processus d'investissement en dette émergente, car il peut contribuer à expliquer les différences de solvabilité entre les émetteurs souverains. La détérioration de la note ESG d'un pays s'accompagne généralement d'un élargissement des spreads de crédit sur ses obligations, ce que confirment les études empiriques. Les notes ESG et les spreads de crédit sont étroitement liés, comme en témoigne la forte corrélation entre les deux mesures. La corrélation est plus forte pour les piliers "gouvernance" et "social" que pour le pilier "environnemental", ce qui reflète probablement le fait que les questions environnementales sont des facteurs à plus long terme que la gouvernance et le social. La relation est, bien entendu, loin d'être parfaite, si bien que les écarts entre les spreads de crédit et ceux découlant d'un modèle de régression simple fondé sur la notation ESG peuvent indiquer le caractère onéreux ou bon marché des obligations souveraines au regard des critères ESG.

En raison des limites liées aux données ESG, qui sont souvent décalées et peu dynamiques, il convient de compléter l'analyse en déterminant si la situation ESG d'un pays est en voie d'amélioration ou de détérioration. Cette étape s'inscrit dans le cadre de nos travaux de recherche internes quotidiens. En complétant les données concrètes par une évaluation plus qualitative et plus prospective de la dynamique ESG, nous pouvons tenir compte des changements de gouvernement ou des scandales de corruption récents susceptibles d'influer sur la qualité des institutions. Par exemple, la note ESG élevée de la Pologne ne reflète pas encore pleinement la refonte du système judiciaire polonais, l'influence croissante du gouvernement sur les médias et le récent affaiblissement de l'état de droit dans le pays.

L'association des résultats quantitatifs et qualitatifs du modèle donne des indications intéressantes. Plus particulièrement, les pays dont les obligations souveraines sont, selon le modèle de régression, bon marché et qui se trouvent sur une trajectoire positive peuvent nous intéresser, car ces données semblent indiquer que les facteurs ESG ne seraient pas pleinement pris en compte dans les prix.

### **Processus ISR du modèle ISR**

Notre cadre ESG permet de dresser une liste d'exclusion pour nos stratégies ISR dédiées, telles que la stratégie Allianz Emerging Markets SRI Bond.

Les critères d'exclusion visent à éliminer les pays qui se classent dans les 10 derniers centiles pour chacun des trois piliers E, S et G. Leur application permet d'écarter une vingtaine de pays émergents, représentant environ 20 % de l'univers des émetteurs d'obligations souveraines émergentes.

Nous pensons que cette approche protège les portefeuilles contre les pires élèves de chaque pilier ESG, en veillant à ce qu'un pays dont la performance est particulièrement médiocre dans un pilier soit détecté par le filtre, même s'il s'en sort mieux dans les deux autres. Par exemple, un tel filtre assure l'exclusion du Venezuela en raison des lacunes importantes en matière de gouvernance, même si le pays affiche une note supérieure à la moyenne dans le domaine de l'environnement.

### **Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond**

La stratégie s'appuie sur notre filtre ESG propriétaire réservé aux émetteurs souverains émergents, afin d'éliminer les pays se situant dans les 10 derniers centiles de l'évaluation pour chacun des trois piliers E, S et G.

En outre, l'univers d'investissement est également filtré à l'aide du processus d'investissement ISR complet de la Société, qui élimine les secteurs et les émetteurs controver-

sés, notamment ceux violant les droits de l'Homme. Ensuite, l'évaluation du risque ESG est naturellement intégrée dans le processus de recherche crédit de l'équipe Global Credit lors de la sélection de titres.

Les facteurs ESG ont toujours été pris en compte dans le processus de l'équipe Global Credit. Une mauvaise gouvernance et des pratiques environnementales ou sociales inadéquates peuvent souvent entraîner des coûts inattendus, comme des amendes ou des programmes de dépollution, voire une responsabilité criminelle. Chacun de ces facteurs est susceptible d'avoir une incidence sur la capacité de l'entreprise à assurer le service de sa dette ou à rembourser ses obligations.

Dans notre activité de recherche, nous estimons qu'une approche responsable des questions environnementales, sociales et éthiques de la part des émetteurs obligataires sera généralement associée à des performances plus solides et plus durables. De plus, bien que les modèles de gouvernance d'entreprise varient selon l'entité, la juridiction et les conventions applicables, nous croyons qu'une gouvernance ouverte et transparente est propice à une responsabilité efficace envers les parties prenantes.

Pour les entreprises, nous appréhendons le risque ESG dans le cadre de l'analyse qualitative du modèle économique à long terme de l'émetteur. Les entreprises affichant des faiblesses dans ce domaine recevront des notes moins élevées de notre équipe de recherche crédit, et seront moins susceptibles d'être détenues dans les portefeuilles clients.

La recherche ISR est menée dans le cadre du processus de recherche global. Elle est pleinement intégrée dans la méthodologie de travail de l'équipe Global Credit Research. Tous les analystes ont reçu une formation – faisant l'objet de mises à jour régulières – sur l'analyse ESG, et le sujet est abordé dans toutes les réunions auxquelles participe la direction.

Sur le marché des obligations d'entreprise, la source principale des défauts de paiement ne réside pas dans les ratios financiers, mais dans les erreurs de gestion. Les analystes organisent un grand nombre de rencontres et de visites chez les clients et rencontrent la direction de chaque émetteur que nous détenons en portefeuille. Si l'analyste est satisfait de l'équipe de direction et de sa stratégie commerciale et financière, l'étape suivante consiste en une analyse financière et extra-financière complète, qui tient notamment compte des facteurs de risque ESG. L'analyse extra-financière porte sur les tendances sectorielles, la place de l'entreprise au sein du secteur et son positionnement concurrentiel, la qualité de la gouvernance et les risques

environnementaux et sociaux susceptibles de menacer son modèle économique. Le cas échéant, tout plan de restructuration fait l'objet d'une évaluation complète. L'analyse extra-financière sert à alimenter un modèle financier qui examine les flux de trésorerie, la liquidité, le risque de refinancement, l'évolution des marges et la structure de capital de l'entreprise. Après cette étape, si le modèle d'affaires semble cohérent, l'analyste examine les éventuels covenants et la structure du capital afin de quantifier le risque baissier. La dernière étape consiste à évaluer la valeur relative de l'entreprise et de ses titres par rapport à un groupe de référence. Elle donne lieu à une recommandation communiquée aux gérants de portefeuille.

Nos analystes évaluent les fondamentaux de crédit de chaque entreprise afin de définir un profil d'émetteur et une modélisation financière. Dans le cas des titres adossés à des actifs (ABS), on procède à un examen approfondi du collatéral. Dans le cas des émissions high yield, nous analysons en détail l'ensemble des covenants à l'aide d'un outil de notation interne, qui fournit une synthèse de toutes les limites imposées à l'entreprise ou des impacts négatifs potentiels. Toutes ces considérations sont ensuite combinées avec les valorisations et les facteurs techniques, avant de se traduire par des sélections sectorielles et individuelles.

Chaque entreprise étudiée est analysée et classée en fonction de deux facteurs :

- **fondamentaux** : notes de 1 à 3, où 1 signifie "en amélioration", 2 "stable" et 3 "en détérioration". Cette évaluation inclut les facteurs suivants : stabilité des notations, risque d'événement, politique financière ;
- **valorisations** : notes de 1 à 3, où 1 signifie "bon marché", 2 "juste valeur" et 3 "cher". Cette évaluation inclut les facteurs suivants : spread par rapport au secteur, notation, duration (le ratio spread ajusté de l'option/duration ajustée de l'option exprime le spread rapporté à la duration), spread récent et spread depuis le début de l'année, et performance excédentaire.

La recommandation est divisée en deux composantes différentes afin de souligner le motif de la conviction qui lui est attachée. Il est également très utile d'identifier des émetteurs que nous apprécions pour leurs fondamentaux, mais dont les valorisations sont chères. En effet, de tels émetteurs sont susceptibles de jouer le rôle de valeurs refuges. Notre recommandation constitue un compromis entre les facteurs susmentionnés. Elle correspond à notre évaluation de la capacité de l'émetteur à surperformer son secteur en termes de performance excédentaire dans les trois mois à venir.

Outre la recherche qualitative décrite ici, nous utilisons un certain nombre de modèles pour filtrer l'univers de recherche et repérer les émetteurs et les titres qui recèlent une probabilité élevée de problèmes futurs (ces modèles incluent le Credit Watch Model, le High Yield Credit Filter et le Covenant Scoring Tool).

Dans l'ensemble, le processus de sélection de crédit qui nous permet d'avoir une opinion sur chaque émetteur tient compte de considérations financières et extra-financières.

### **Allianz Best Styles Europe Equity SRI**

La recherche sur le développement durable et les notations ISR d'AllianzGI permettent de restreindre l'univers d'investissement de la stratégie : seules les actions d'entreprises qui (a) sont notées et remplissent les critères "best-in-class", (b) ne sont pas visées par la Politique d'exclusion ISR d'AllianzGI, (c) ne sont pas impliquées dans des controverses liées aux droits humains et (d) ne sont pas impliquées dans d'autres activités controversées sont éligibles à être intégrées dans le portefeuille.

La construction du portefeuille est basée sur l'univers éligible résultant de l'application de ces critères, en optimisant sa structure au regard de multiples contraintes. La recherche sur le développement durable influence le processus au sens où de nombreux indicateurs sont contrôlés par le biais de contraintes, affectant ainsi la sélection des titres. Par exemple, il est déterminé que les actions des entreprises les mieux notées et/ou dont la notation affiche une évolution positive font l'objet d'une surpondération. L'empreinte carbone du portefeuille est également surveillée, dans le cadre d'un objectif de réduction de ses émissions absolues de carbone.

### **Allianz Multi Tempere ISR**

Le fonds est un fonds de fonds géré par l'équipe MultiGestion MA, qui investit dans des fonds conformes au Label ISR français. Les fonds ciblés, dont la liste est limitée, doivent respecter une série de critères répartis en six thèmes définis par un décret français pour obtenir le label ISR. Le respect de ces critères par le fonds est vérifié par un audit de l'organisme de certification. La décision d'attribution du label ISR est prise en toute indépendance par l'organisme de certification sur la base du rapport d'audit. Les fonds sélectionnés sont inscrits sur une liste officielle du ministère des Finances. Le processus MultiGestion est le même que pour les autres fonds de l'équipe, avec en sus la restriction associée à cette liste de fonds labellisés ISR.

La première étape du processus d'investissement consiste en une analyse quantitative permettant la génération d'idées. Un vaste univers de 40 000 fonds est filtré mensuellement

en environ 90 groupes d'actifs, sur la base d'une approche comportementale qui génère des listes d'idées d'investissement. Les fonds ayant retenu l'attention des analystes sont inclus dans une longue liste, avant qu'une analyse qualitative approfondie soit appliquée à certains fonds de cette liste.

Le comité de sélection des fonds se réunit mensuellement pour déterminer les fonds de l'univers d'investissement. L'univers des fonds cibles est généralement représenté par environ 650 fonds.

L'allocation repose sur une approche essentiellement quantitative des cycles de marché et une approche fondamentale (FMAIC).

À partir de cette liste de fonds labellisés ISR et de variables dépendant des classes d'actifs (fonds actions, fonds obligataires, fonds monétaires, etc.), le gérant en charge du fonds AVIP Top Tempéré constitue le portefeuille, puis assure un suivi des allocations et des risques pendant toute la durée de vie des investissements.

### **Allianz Neo 2019 et Allianz 2020**

Allianz Neo 2019 et Allianz Neo 2020 sont des produits structurés. Un nombre restreint d'actions est sélectionné à partir de l'univers ISR d'Allianz Valeurs Durables, sur la base des critères financiers liés aux paiements des coupons, décrits dans les prospectus.

## **4.2) Comment les critères spécifiques au changement climatique sont-ils intégrés dans la construction de portefeuille ?**

Pour une description générale du processus, veuillez consulter notre réponse à la question 3.4). Une description détaillée des fonds spécifiquement axés sur le climat est présentée ci-après.

### **Allianz Climate Transition**

La gestion du fonds Allianz Climate Transition repose sur une stratégie d'investissement dynamique "bas carbone" alignée avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2° C. Il s'agit là d'un enjeu de développement durable, susceptible d'impacter les modèles économiques, le profil de croissance et le profil de risque des entreprises dans différents secteurs d'activité, mais cela peut également créer des opportunités d'investissement à moyen et long terme. Notre approche vise à maîtriser l'exposition du portefeuille au risque carbone en assurant la réduction de son impact climatique sur la durée recommandée d'investissement, sans opérer d'exclusion sectorielle visant les industries

fortement émettrices de gaz à effet de serre.

Notre sélection de titres vise à privilégier deux types d'entreprises :

- 1) Des entreprises réalisant des progrès dynamiques dans leur performance climat en alignant leur stratégie avec les objectifs de la transition énergétique et en réduisant ainsi les risques induits par cette transition.
- 2) Des entreprises dont les activités, produits ou services permettent une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'économie réelle, et qui bénéficient ainsi des opportunités offertes par la transition énergétique.

### Allianz Green Bond

---

Notre engagement porte sur une contribution positive à la transition climatique. Allianz Green Bond est un fonds investment grade international reposant sur une approche d'investissement fondamentale et active. La stratégie vise à mobiliser des capitaux au service du financement de la transition énergétique et climatique. Le positionnement sur le segment des obligations vertes favorise la réallocation des investissements vers une économie bas carbone, ce qui constitue un axe important de la lutte contre le changement climatique.

L'équipe de gestion a conscience que les investissements nécessaires pour atteindre l'objectif d'une augmentation maximale de 2 degrés Celsius de la température par rapport à l'époque préindustrielle sont énormes. L'équipe souhaite contribuer activement, au travers de cette stratégie, à la mobilisation des marchés de capitaux.

La stratégie étant une stratégie d'impact, l'équipe d'investissement n'exclut pas de l'univers d'investissement les émetteurs ayant le plus fort potentiel d'amélioration, autrement dit le plus fort impact potentiel. Ce positionnement affirmé correspond aux objectifs de transition ambitieux de l'Accord de Paris sur le climat.

L'étape la plus importante de l'intégration du changement climatique dans la construction du portefeuille consiste en l'analyse de la structure des obligations, en vue de déterminer si elles sont conformes ou non aux Principes des obligations vertes.

Les critères d'éligibilité permettant de considérer certaines obligations comme des "obligations vertes" incluent les éléments suivants :

- déclaration formelle dans la section **Emploi des produits** du prospectus de l'obligation, précisant que les produits seront utilisés pour financer des projets "verts"/concernant le climat ;
- **processus interne** de l'émetteur visant à identifier les pro-

jets éligibles sur la base d'une méthodologie robuste et de critères clairs ;

- **gestion des produits** de l'émission obligatoire afin d'assurer leur allocation effective aux projets identifiés et non à d'autres investissements ou dépenses d'ordre général ;
- **rapport**, au minimum annuel, sur le statut de l'emploi des produits, l'état des projets et l'impact environnemental avéré.

L'évaluation est suivie par l'analyse des projets financés à l'aide des produits de l'émission d'obligations vertes. Allianz Global Investors est partenaire de la Climate Bond Initiative depuis 2015.

Cette analyse est complétée par une évaluation du profil ESG de l'émetteur. Même si nous n'exigeons pas strictement une notation ESG minimale, nous vérifions que l'émetteur n'a pas été signalé par notre équipe interne de recherche ESG pour non-respect des droits de l'Homme et qu'il ne fait l'objet d'aucune controverse majeure dans les domaines E, S et G.

Cette politique permet au fonds de conserver dans son univers d'investissement des émetteurs dont le profil ESG ne bénéficie pas de la note "best-in-class", mais qui possèdent un sérieux potentiel d'amélioration et sont désireux de l'exploiter.

### Gamme de fonds AREF

---

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est mesurée et contrôlée dans chaque fonds de la gamme AREF. L'impact du projet opérationnel visé en termes de réduction des émissions est comparé à celui d'un scénario national "sans application de mesures adaptées". Les informations sur les émissions par MWh pour chaque pays reposent sur le "Total Supplier Mix" provenant de l'étude "European Residual Mixes. Results of the calculation of Residual Mixes for the calendar year 2018", publiée par l'Association of Issuing Bodies le 28 mai 2019 (version 1.1). Dans sa forme actuelle, notre reporting carbone satisfait aux exigences de tous nos investisseurs ainsi qu'à l'article 173 de la Loi française sur la transition énergétique.

### Allianz Emerging Markets SRI Bond

#### & Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond

---

Nous calculons notre note E propriétaire à l'aide d'indicateurs tels que les émissions de gaz à effet de serre, l'appauvrissement des ressources naturelles, etc. permettant d'évaluer la contribution des pays au changement climatique. L'exclusion des 10 plus mauvais centiles de pays dans le classement pour cette note E aide à réduire notre exposition aux plus importants responsables du changement climatique.

### Allianz Best Styles Europe Equity SRI

---

Les considérations relatives au changement climatique sont prises en compte par le biais de l'exclusion des valeurs suivantes : (a) entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique et (b) entreprises de services aux collectivités qui tirent plus de 20 % de leurs revenus du charbon, conformément aux prescriptions de la Politique d'exclusion ISR d'AllianzGI.

La construction du portefeuille, basée sur l'univers éligible restant, donne lieu à la gestion de l'empreinte carbone, dans l'optique d'une réduction des émissions absolues de carbone par rapport à l'indice de marché. D'autres indicateurs font l'objet d'un contrôle, par exemple la compatibilité avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies, ou les contributions des revenus à l'Objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

#### 4.3) Comment sont évalués les émetteurs présents dans le portefeuille, mais non soumis à une analyse ESG (hors fonds communs) ?

Pour les fonds d'actions et les fonds de la gamme AREF, tous les émetteurs sont soumis à une analyse ESG. Concernant les fonds obligataires, seule une portion minimale des actifs (généralement inférieure à 10 %) peut intégrer un portefeuille avant d'avoir été soumise à une analyse ESG. Dans le cas du fonds Green Bond, par exemple, nous vérifions que l'émetteur n'a pas été signalé par notre équipe interne de recherche ESG pour non-respect des droits de l'Homme et qu'il ne fait l'objet d'aucune controverse majeure dans les domaines E, S et G.

#### 4.4) L'évaluation ESG ou le processus d'investissement ont-ils été modifiés au cours des 12 derniers mois ?

##### Allianz Global Credit SRI

##### & Allianz Global Multi-Asset Credit SRI

---

Le fonds Global Credit SRI suit le protocole ISR d'AllianzGI depuis septembre 2019. Avant cette date, sa gestion tenait compte de considérations liées aux facteurs ESG.

Le fonds Global Multi-Asset Credit SRI a été lancé en juin 2019 et son processus n'a pas été modifié depuis.

### Allianz Emerging Markets SRI Bond

### & Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond

---

Nous avons décidé d'enrichir le modèle ESG avec deux nouveaux indicateurs : émissions de gaz à effet de serre par personne et engagement en faveur de la réduction des inégalités. Les paramètres demeurent inchangés pour tous les autres aspects. Le processus est révisé sur une base annuelle.

#### 4.5) Une partie des fonds est-elle investie dans des entités poursuivant des objectifs sociaux significatifs/des entreprises sociales ?

##### Gamme de fonds AREF

---

La gamme des fonds AREF a obtenu le label d'"investissement d'impact", ce qui illustre les trois convictions fondamentales à la base de la définition d'impact sur le marché privé établie par Allianz Global Investors, à savoir : démontrer l'intention de générer des résultats positifs, présenter une corrélation évidente entre chaque investissement et le résultat positif obtenu, et avoir la possibilité de mesurer et de communiquer ces résultats afin de valider la stratégie d'impact du fonds. Nous sommes à même de mesurer les bienfaits (sociaux et environnementaux) apportés et la création de valeur (financière) qui résulte du déploiement du capital de nos clients au sein de nos stratégies. Nos produits visent à contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux ("E") et sociaux ("S") de nos clients.

Le critère social ("S") est une des composantes mesurées par l'équipe IEQ lors de l'évaluation de l'impact positif d'un projet. Plusieurs indicateurs permettent de mesurer l'impact "social" d'un actif d'énergie renouvelable, à l'instar de l'égalité des genres et de la diversité du personnel. La diversité compte parmi les aspects pris en compte par AREF III, le dernier véhicule lancé dans la gamme AREF, qui se spécialise dans les investissements aux États-Unis.

Pour AREF III, l'équipe IEQ a adopté une politique de sous-traitance responsable dans le cadre de ses investissements dans des projets d'énergies renouvelables. Élaborée en partenariat avec les syndicats américains des métiers du bâtiment ("NABTU"), cette politique vise à promouvoir la participation d'organisations syndicales aux contrats de construction et de maintenance liés aux projets d'investissement. Elle impose un reporting de performance de la part des sous-traitants et encourage une juste rémunération, des avantages sociaux, l'égalité des genres et la diversité dans les conditions de travail des personnes engagées dans le cadre des projets.

Parmi nos investissements, l'actif "Windpark Köhler" illustre l'acceptation sociale grandissante des projets éoliens. Il y a dix-huit mois, nous avons modifié les turbines éoliennes de ce parc afin de réduire les nuisances causées auprès des populations locales par les éclats de lumière des pales.

D'une manière générale, en fonction de la technologie visée, de la localisation des projets et des autorisations, de plus en plus d'indicateurs sociaux sont évalués dans notre gamme de fonds AREF. Voici quelques exemples.

- L'impact des nuisances sonores et des vibrations d'un actif en construction sur les personnes et les entreprises riveraines est mesuré par nos sous-traitants en ingénierie, achats et construction, et fait l'objet d'une surveillance dans le cadre des missions de supervision de nos ingénieurs en bâtiment.
- Indicateurs d'hygiène et de sécurité, comme les taux d'accidents, l'accès des PMR, la sécurité, les normes de travail dans la politique d'achats (ou politique similaire), la mise à disposition de logements abordables pour les travailleurs, les partenariats sociaux des entreprises, le développement des communautés (ces indicateurs sont ensuite compilés dans les contrats d'ingénierie, achats et construction et/ou d'exploitation et de maintenance).
- Dans la gamme des fonds AREF, parmi lesquels AREF III applique une politique de sous-traitance responsable, les enjeux sociaux tels que la justesse des rémunérations et des traitements sont pris en considération.
- Diversité des employés : dans les prochaines transactions en Europe, l'accent pourrait être placé sur le recrutement de réfugiés, dans la volonté de faciliter leur intégration dans la société européenne, avec un contrôle des progrès par rapport aux objectifs.

#### **Allianz Epargne Actions ISR Solidaire**

Ce fonds investit directement dans le secteur du logement social.

#### **4.6) Les fonds exercent-ils des activités de prêts de titres ?**

À ce jour, un certain nombre de clients d'Allianz Global Investors nous demandent spécifiquement d'intervenir sur le marché du prêt-emprunt de titres pour le compte de leurs portefeuilles dédiés et nous avons à cet effet mis en place une entente de prêt de titres avec un prestataire indépendant. Afin de faciliter la restitution en temps voulu des actifs (par ex. pour dénouer une vente, percevoir un dividende, exercer les droits de vote ou participer à une opération sur titres), nos accords actuels de prêt de titres

prévoient des garanties à cette fin qui permettent de récupérer les titres prêtés dans les délais requis. Le processus de sélection des contreparties n'intègre pas formellement de critères ESG.

#### **Allianz Vermögenskonzept SRI Dynamisch, Allianz Vermögenskonzept SRI Ausgewogen & Allianz Vermögenskonzept SRI Defensiv**

Ces fonds prennent part à des activités de prêts de titres.

#### **4.7) Les fonds utilisent-ils des produits dérivés ?**

Les fonds peuvent avoir recours aux produits dérivés, bien qu'en pratique cela se produise rarement. Les conditions d'utilisation et les contraintes sont précisées dans le prospectus de chaque fonds. En règle générale, les produits dérivés suivants peuvent être utilisés : contrats à terme sur taux d'intérêt, contrats à terme sur indices actions et swaps de taux d'intérêt. Voir ci-dessous les informations détaillées pour chaque fonds.

#### **Allianz Valeurs Durables, Allianz Europe Equity SRI, Allianz Climate Transition & Allianz Global Sustainability**

Si certains instruments dérivés sont autorisés dans le prospectus, ils ne sont en pratique pas utilisés.

#### **Allianz Euro Credit SRI, Allianz Euro Credit SRI Plus, Allianz Green Bond, Allianz Global Multi-Asset Credit SRI, Allianz Global Credit SR, Allianz Emerging Markets SRI Bond et Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond**

Les fonds Allianz Euro Credit SRI, Allianz Euro Credit SRI Plus & Allianz Green Bond sont susceptibles de recourir à tous les instruments mentionnés ci-dessus dans un but de couverture (couverture de taux d'intérêt, de crédit ou de change).

#### **Allianz Securicash SRI, Allianz Pee Monétaire ISR, Allianz Monétaire (2C), Allianz Euro Short Term 12 Mois (B38) et Allianz Epargne Monétaire ISR**

Le recours aux produits dérivés de taux d'intérêt concerne exclusivement la couverture du risque de taux d'intérêt. Le fonds ne négocie pas de swaps de rendement total.

#### **Allianz Euro Oblig Court Terme ISR**

Les produits dérivés de crédit et de taux d'intérêt peuvent être utilisés pour une allocation efficace du portefeuille, à des fins de couverture et/ou marginalement pour ajouter de la valeur, mais ne constituent pas des contributeurs de performance majeurs.

L'investissement dans les CDS (vente de protection) est réalisé essentiellement sur une base opportuniste, pour des échéances très courtes. En revanche, les CDS (achat de protection) peuvent être utilisés pour couvrir des expositions de crédit individuelles. Ce type d'instrument ne sera en aucun cas utilisé dans un but spéculatif tel que, par exemple, la vente à découvert d'un émetteur.

**Allianz Stiftungsfonds Nachhaltigkeit,  
Allianz Vermögenskonzept SRI Defensiv**

**Allianz Vermögenskonzept SRI Ausgewogen,  
Allianz Vermögenskonzept SRI Dynamisch**

**Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15 (DMAS SRI 15),  
Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 50 (DMAS SRI 50)**

**Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 75 (DMAS SRI 75)**

Le fonds recourt actuellement aux contrats à terme et aux options.

**Allianz Multi Tempere ISR, Allianz Best Styles Europe Equity SRI,  
Allianz Stiftungsfonds Nachhaltigkeit**

Les produits dérivés sont utilisés de manière limitée, pour une allocation efficace du portefeuille et en particulier à des fins de gestion des risques. Dans la pratique, les contrats à terme standardisés ("futures") sont utilisés pour couvrir l'exposition aux actions et/ou aux obligations.

#### **Allianz Neo 2019 & Allianz Neo 2020**

Ces fonds utilisent des produits dérivés car il s'agit de produits structurés.

#### **4.8) Les fonds investissent-ils dans des fonds communs ?**

**Allianz Valeurs Durables, Allianz Europe Equity SRI, Allianz Climate Transition, Allianz Global Sustainability, Allianz Euro Credit SRI, Allianz Euro Credit SRI Plus, Allianz Green Bond & Allianz Euro Oblig Court Terme ISR**

Si cette possibilité existe dans le cas de ces fonds, l'équipe de gestion de portefeuille ne l'exploite pas. L'investissement

dans des fonds communs peut cependant être utilisé dans la gestion des liquidités. Dans ce cas, nous investissons dans le fonds ISR Allianz Securicash SRI.

**Allianz Stiftungsfonds Nachhaltigkeit, Allianz Emerging Markets SRI Bond, Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond**

Afin d'obtenir une exposition efficace aux thèmes satellites, ce fonds a recours aux fonds communs, de manière limitée. Ces fonds sont généralement gérés en interne (p. ex. les fonds Allianz Euro Credit SRI ou Allianz Green Bond), de telle sorte que toutes nos normes et procédures ESG sont directement mises en œuvre. Concernant les actions, une exposition minimale est établie sur un fonds indiciel coté (ETF) qui suit un indice de référence ESG explicite (p. ex. l'indice MSCI World SRI).

**Allianz Securicash SRI, Allianz Pee Monetaire ISR, Allianz Monetaire (2C), Allianz Euro Short Term 12 Mois (B38) & Allianz Epargne Monetaire ISR**

En tant que fonds du marché monétaire à court terme, Allianz Securicash SRI n'investit généralement pas dans d'autres fonds. Toutefois, il a la possibilité d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans d'autres fonds du marché monétaire à court terme gérés par des entités du Groupe Allianz.

**Allianz Global Credit SRI & Allianz Global Multi-Asset Credit SRI, Allianz Stiftungsfonds Nachhaltigkeit**

**Allianz Vermögenskonzept SRI Defensiv,  
Allianz Vermögenskonzept SRI Ausgewogen**

**Allianz Vermögenskonzept SRI Dynamisch, Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15 (DMAS SRI 15)**

**Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 50 (DMAS SRI 50), Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 75 (DMAS SRI 75)**

Ces deux fonds peuvent investir jusqu'à 10 % de leur actif dans d'autres fonds communs d'AllianzGI, sous réserve de l'obtention des approbations internes nécessaires et de l'observation des règles OPCVM et des dispositions des Prospectus.

**Allianz Multi Tempere**

Cependant, il s'agit bien d'un fonds de fonds.

## 5) CONTRÔLES ESG

### 5.1) Quels sont les mécanismes de contrôle externes/internes appliqués afin de garantir la conformité du portefeuille avec les règles ESG relatives à la gestion des fonds, telles que définies à la section 4 ?

Le processus de gestion des investissements ISR intègre un contrôle post-trade lié à la politique d'exclusion ISR d'Allianz Global Investors. Le gérant du fonds, en collaboration avec l'équipe de recherche ESG, s'assure que l'investissement envisagé peut être réalisé en respectant les contraintes du fonds.

Si un titre ou un émetteur connaît un changement de note ISR qui ne lui permet plus de satisfaire aux conditions requises pour le fonds concerné ou s'il fait l'objet d'une controverse ISR importante, l'équipe de recherche ISR étudie le cas et engage le dialogue avec l'émetteur. Si l'avis de l'équipe de recherche ISR s'avère négatif, le gérant liquidera la position dans le délai raisonnable que permet la liquidité de marché. Cette approche est notamment importante pour les obligations, susceptibles d'être confrontées à une absence de liquidité de marché. Le gérant de portefeuille fera de son mieux pour liquider la position dès que

la liquidité du marché le permettra. Les fonds bénéficiant d'un label tel qu'indiqué sous "1) Liste des fonds couverts par le Code" sont assujettis à une due diligence externe.

L'équipe d'investissement a créé pour la gamme de fonds AREF une liste de critères sur mesure fondée sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. La liste ODD indique si l'investissement a un impact positif, neutre ou négatif sur chacun des ODD concernés. Cette liste permet d'évaluer tous les investissements dans le cadre du processus de due diligence. Les résultats sont inclus dans le mémorandum d'investissement de chaque opportunité d'investissement concernée. En cas de contribution négative, le Comité d'investissement de chaque fonds discute des mesures susceptibles d'en atténuer l'impact. Si un risque ESG est considéré comme trop élevé, il peut être mis fin à un investissement. Ces éléments sont complétés par une évaluation continue, tout au long de la durée de vie du fonds : l'équipe d'investissement mesure chaque année la contribution des investissements du fonds à la réduction des émissions de carbone et rend compte des progrès réalisés dans le document intitulé "Rapport sur les risques environnementaux, sociaux, de gouvernance et climatiques des portefeuilles".

## 6) MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

### 6.1) Comment la qualité ESG des fonds est-elle évaluée ?

AllianzGI fournit chaque année un tableau de bord ESG et un rapport concernant le risque climatique des portefeuilles (conformément à l'Article 173 de la loi française relative à la transition énergétique) pour ses fonds de droit français, et un rapport ISR pour certains autres fonds.

Ils peuvent inclure les informations suivantes :

- la notation ESG moyenne du portefeuille, comparée à celle de l'indice de référence,
- l'empreinte carbone du portefeuille et de son indice de référence (mesurée en tonnes de CO<sub>2</sub> émises par million d'euros de revenus),
- la contribution du portefeuille à l'économie verte, mesurée par la proportion du portefeuille investie dans des acteurs

- de l'économie verte,
- les initiatives d'engagement,
- l'exercice des droits de vote.

En fonction du type de fonds, d'autres types de reporting sont proposés. Par exemple, pour la gamme de fonds AREF, l'équipe d'investissement mesure chaque année la contribution des investissements du fonds à la réduction des émissions de carbone et rend compte des progrès réalisés dans le document intitulé "Rapport sur les risques environnementaux, sociaux, de gouvernance et climatiques des portefeuilles". Pour l'offre de fonds la plus récente, un langage juridiquement contraignant est inclus dans la documentation du fonds afin de garantir le respect du cadre d'investissement responsable. Cet aspect concerne autant les considérations préalables à l'investissement que l'évaluation continue tout au long de la vie du fonds.

## 6.2) Quels sont les indicateurs ESG utilisés par les fonds ?

| Nom du fonds                                | Indicateurs ESG   |
|---|---|
| Allianz Valeurs Durables                    | Note globale d'ISR et note distincte pour chacun des quatre domaines : gouvernance d'entreprise, environnement, comportement social et commercial + respect des droits de l'homme. Autres indicateurs : Intensité de carbone, mixité au comité exécutif, objectif d'amélioration des performances en matière de santé et de sécurité, femmes directrices, indépendance du conseil d'administration, signataires du Global Compact de l'ONU.   |
| Allianz Euroland Equity SRI                 | Note globale d'ISR et note distincte pour chacun des quatre domaines : gouvernance d'entreprise, environnement, comportement social et commercial + respect des droits de l'homme.  |
| Allianz Europe Equity Climate Transition    | Note globale d'ISR et note distincte pour chacun des quatre domaines : gouvernance d'entreprise, environnement, comportement social et commercial + respect des droits de l'homme. Autres indicateurs : Intensité de carbone, émission gaz à effet de serre   |
| Allianz Global Sustainability               | Note globale d'ISR et note distincte pour chacun des quatre domaines : gouvernance d'entreprise, environnement, comportement social et commercial + respect des droits de l'homme. Autres indicateurs : Intensité de carbone, mixité au comité exécutif, objectif d'amélioration des performances en matière de santé et de sécurité, femmes directrices.   |
| Allianz Stiftungsfonds Nachhaltigkeit       | Note globale ISR + respect des droits humains.  |
| Allianz Euro Credit SRI                     | Intensité de carbone, mixité au comité exécutif, objectif d'amélioration des performances en matière de santé et de sécurité, femmes directrices, indépendance du conseil d'administration, signataires du Global Compact de l'ONU.   |
| Allianz Securicash SRI                      | Intensité de carbone, mixité au comité exécutif, objectif d'amélioration des performances en matière de santé et de sécurité, femmes directrices, indépendance du conseil d'administration, signataires du Global Compact de l'ONU.   |
| Allianz Euro Oblig Court Terme ISR          | Intensité de carbone, mixité au comité exécutif, objectif d'amélioration des performances en matière de santé et de sécurité, femmes directrices, indépendance du conseil d'administration, signataires du Global Compact de l'ONU.   |
| Allianz Green Bond                          | Capacité d'énergie renouvelable, Production annuelle d'énergie renouvelable, Émissions de carbone évitées.  |
| AREF Fund Family                            | Environnement : Intensité de carbone, capacité d'énergie renouvelable, production annuelle d'énergie renouvelable, émissions de carbone évitées, paysage, bruit, biodiversité/écologie.<br>Social : santé et sécurité, taux d'accidents, sécurité, salaires équitables, normes de travail dans la politique d'approvisionnement, développement communautaire.<br>Gouvernance : pots-de-vin et corruption, structure et droits des actionnaires, éthique commerciale, structure et composition du conseil d'administration, administrateurs indépendants, gestion des risques. |
| Allianz Global Multi-Asset Credit SRI       | Note globale ISR + respect des droits humains.  |
| Allianz Emerging Markets SRI Bond           | Note globale ISR + respect des droits humains.  |
| Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond | Note globale ISR + respect des droits humains.  |
| Allianz Vermögenskonzept SRI Dynamisch      | Note globale ISR + respect des droits humains.  |
| Allianz Vermögenskonzept SRI Ausgewogen     | Note globale ISR + respect des droits humains.  |
| Allianz Vermögenskonzept SRI Defensiv       | Note globale ISR + respect des droits humains.  |
| Allianz Multi Tempere ISR                   | Note globale ISR + respect des droits humains.  |
| Allianz Epargne Actions ISR Solidaire       | Note globale ISR + respect des droits humains.  |
| Allianz Epargne Durable                     | Note globale ISR + respect des droits humains.  |
| Allianz Epargne Monétaire ISR               | Note globale ISR + respect des droits humains.  |
| Allianz Pee Monétaire ISR                   | Note globale ISR + respect des droits humains.  |

| Nom du fonds                                | Indicateurs ESG                                |
|---|--|
| Allianz Monétaire (2C)                      | Note globale ISR + respect des droits humains. |
| Allianz Euro Short Term 12 Mois (B38)       | Note globale ISR + respect des droits humains. |
| Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15 | Note globale ISR + respect des droits humains. |
| Allianz Global Credit SRI                   | Note globale ISR + respect des droits humains. |
| Allianz Best Styles Europe Equity SRI       | Note globale ISR + respect des droits humains. |
| Allianz Neo ISR 2019                        | Note globale ISR + respect des droits humains. |
| Allianz Neo ISR 2020                        | Note globale ISR + respect des droits humains. |
| Allianz Euro Credit SRI Plus                | Note globale ISR + respect des droits humains. |
| Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 50 | Note globale ISR + respect des droits humains. |
| Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 75 | Note globale ISR + respect des droits humains. |

### 6.3) Quels sont les supports média permettant de communiquer aux investisseurs des informations sur la gestion ISR des fonds ?

Pour la plupart des fonds, la Société de gestion informe les investisseurs sur les critères ESG pris en considération, *via* le rapport UCITS mensuel : détail des notations ESG, principales positions ESG, taux de sélectivité en matière d'ESG et de droits de l'Homme. Les prospectus des fonds sont également disponibles.

Nous mettons à disposition un reporting, ainsi que décrit ci-dessus au point 6.1.

### 6.4) La Société de gestion publie-t-elle les résultats de ses politiques d'engagement et de vote ?

Pour une synthèse de nos activités de vote et d'engagement au cours de l'année 2020, veuillez consulter respectivement les documents "AllianzGI Proxy Voting Report 2020" et "AllianzGI Engagement Report 2020". Ils sont accessibles

sur notre site Internet

<https://www.allianzgi.com/en/ourfirm/esg/documents#keypolicydocumentsandreports>, dans la section *Engagement actif*.

AllianzGI offre de la transparence sur ses initiatives d'engagement avec la publication en temps réel sur son site Internet de l'activité de vote d'AllianzGI concernant les résolutions de plusieurs milliers d'entreprises. Cette publication intègre également la justification des votes défavorables et des abstentions. Cet outil d'exercice des droits de vote souligne l'importance accordée par AllianzGI à l'adoption d'une approche mondiale d'engagement actif et d'intégration ESG. L'outil de reporting de l'exercice des droits de vote fournit une publication rapide entièrement automatisée de nos statistiques de vote, de nos orientations de vote pour toutes les assemblées générales et, de manière plus importante, la logique sous-tendant nos votes défavorables ou nos abstentions. Cette plateforme performante, qui facilitera notre activité d'engagement auprès des entreprises, offre à nos clients un haut degré de transparence. Ces données concernant les droits de vote sont accessibles sur le site Internet mentionné ci-dessus, dans la section Engagement actif.

**Tout investissement comporte des risques.** La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit "fixed income" peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de "fixed income" (incluant les positions courtes) devraient diminuer. A l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. La valeur des actions peut être soumise à une volatilité accrue ou fortement accrue. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne individuelle et ne sont pas garanties. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.

#### **Pour les investisseurs en Europe (hors de la Suisse)**

Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou des règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter l'éditeur par email ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous ou [www.allianzgi-regulatory.eu](http://www.allianzgi-regulatory.eu). Les investisseurs autrichiens peuvent également contacter l'agent domiciliataire en Autriche Allianz Investmentbank AG, Hietzinger Kai 101-105, A-1130 Vienne. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com), une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht ([www.bafin.de](http://www.bafin.de)). Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en Grande Bretagne, France, Italie, Espagne, Luxembourg, Suède, Belgique et aux Pays-Bas. Contacts et informations sur la réglementation locale sont disponibles ici ([www.allianzgi.com/Info](http://www.allianzgi.com/Info)).

#### **Pour les investisseurs en Suisse**

Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou des règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter l'éditeur, le représentant en Suisse, l'agent domiciliataire BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale Zurich, Selnaustrasse 16, CH-8002 par voie postale ou par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessous ou sur [www.allianzgi-regulatory.eu](http://www.allianzgi-regulatory.eu). Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Il s'agit d'une communication marketing d'Allianz Global Investors (Suisse) AG, succursale à 100 % d'Allianz Global Investors GmbH.

ADM1607975